Deuxième Année. N° 7 Mai 1912

La Revue Antimaçonnique

SOMMAIRE

Voir dans ce numéro : **le dessin de BRUNO**

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VIe)

La Revue antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
[F]rance : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
Le Numéro : 1 fr. 50.

Les Abonnements partent du 1er Mai ou du 1er Novembre de chaque année.

La Revue Antimaçonnique

TOME IV
Mai-Octobre 1912

Supplément à la Revue Antimaçonnique, N° 8.

La Revue Antimaçonnique

TOME QUATRIÈME

Mai-Octobre 1912

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

66, Rue Bonaparte

PARIS

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

I. — Table par ordre alphabétique des collaborateurs.

II. — Communications de la Ligue Française Antimaçonnique.

III. — Bibliographie.

Deuxième Année N° 7 Mai 1912

Les idées et les faits

Le Reichstag, aux applaudissements des radicaux et même des socialistes qui siègent dans son sein, a adopté la nouvelle loi militaire qui lui était soumise par le gouvernement impérial. Le vote proclamé, le chancelier de l'Empire s'est levé et est allé serrer la main du ministre de la guerre, tandis que l'assistance éclatait en bravos. Geste et acclamations ont été, le lendemain, commentés par toute la presse d'outre-Rhin avec une satisfaction que n'ont pas réussi à troubler les séances orageuses qui devaient suivre, provoquées par la nouvelle incartade anticonstitutionnelle de Guillaume II.

On comprend fort bien cette satisfaction de nos Voisins quand on calcule les forces que la nouvelle loi apportera à l'édifice teutonique : ce sont deux corps d'armée nouveaux, qui serviront à rendre plus soudaine et plus irrésistible l'agression contre la France ; de plus, pour les corps déjà existants, ce sont des renforts en artillerie, en pionniers, en aéroplanes. C'est une supériorité de 100.000 hommes, en temps de paix, acquise à l'Allemagne, sans parler de larges réserves supplémentaires en cas de guerre.

Et cela se produit au moment précis où, grâce à une « phrase d'armes » diplomatique très bien conduite par l'adversaire, nous sommes engagés à fond au Maroc, où nous avons déjà 35.000 soldats immobilisés et où nous en aurons bientôt 60.000 ; au moment où l'alliance russe est à demi dénouée, où l'amitié anglaise se refroidit,

où le meilleur diplomate allemand, le baron Marschall von Bieberstein, est envoyé à Londres pour négocier la neutralité de l'Angleterre. On comprend que le sourire soit plutôt rare, en ce moment, dans nos milieux gouvernementaux, et que les bruits de guerre pour le printemps de 1913 recommencent à circuler.

Qu'a fait notre gouvernement pour répondre à ces projets d'armements, qui sont maintenant devenus une réalité. Il a ordonné la reprise des retraites militaires du samedi, dont on peut dire qu'elles sont une chose excellente en soi, mais qu'elles ne constituent peut-être pas pour une nation une force comparable à la création de deux corps d'armées... L'essentiel est, il est vrai, que le bruit des cuivres et de la grosse caisse couvre les premiers grondements de l'orage qui se forme sur les Vosges : cela permettra à la bande maçonnique de jouir encore en paix des agréments du pouvoir. Après elle, le déluge !

Si l'on peut regretter que notre gouvernement se montre avare de soldats pour notre armée de l'Est, qui aura quelque jour à faire front à la plus formidable ruée qui se soit jamais produite, au cours des siècles, il faut avouer qu'il sait en mobiliser à l'intérieur chaque fois que les circonstances l'exigent...

On l'avait vu, maintes fois, dans les grèves. On l'a vu il y a trois semaines à Choisy-le-Roi, quand les bandits Bonnot et Dubois furent cernés par quatre-vingts gendarmes, deux cents agents de police ou inspecteurs de la sûreté, deux compagnies entières de la garde républicaine et un détachement de sapeurs du génie — sans parler de la section d'artillerie que l'on avait envoyé chercher et dont les canons sont arrivés trop tard. On vient de le voir encore à Nogent-sur-Marne où, pour s'emparer des cadavres de Garnier et de Vallet, il a fallu cinquante gendarmes, trois cents policiers, un bataillon entier de zouaves, trois mitrailleuses et tout un arsenal de bombes.

Deux choses sont singulièrement attristantes dans la tournure qu'a prise cette chasse donnée à la bande tragique. La première, c'est ce déploiement ridicule de forces militaires contre des misérables dont vingt hommes résolus et de sang-froid seraient parfaitement venus à bout. La seconde, c'est le manque de dignité de la foule.

Quand l'Anarchie déchaîna, vers 1892, sa première vague, il y eut aussi des crimes commis et une répression exercée. Mais Emile Henry, Vaillant et Ravachol, morts sur l'échafaud, à l'heure blême où le jour hésite à poindre, mais Etiévant, Léautié et cinquante autres, entassés dans les cages de fer des transports qui les conduisaient à Cayenne, vers une mort plus lente, mais plus cruelle encore, n'inspirèrent guère d'imitateurs... Il y eut comme un recul d'effroi et il a fallu attendre vingt ans, c'est-à-dire une autre génération, pour que la saturnale tragique recommençât.

Cette fois, il est à craindre qu'il ne soit pas besoin d'attendre aussi longtemps pour voir la sinistre bande faire école. Le spectacle de Bonnot et de Garnier tenant tête, derrière de frêles parois, à des centaines de policiers et de soldats ; ripostant furieusement pendant des heures, alors qu'ils sont déjà atteint de plusieurs blessures graves, à la fusillade des Lebels, aux explosions de la mélinite et aux décharges des mitrailleuses ; succombant enfin, les armes à la main, criblés de balles, mais après avoir fait de nombreuses victimes, ce spectacle n'est pas fait, dans un pays comme la France, pour décourager les mauvais drôles. Toute cette poudre brûlée est plutôt de nature à leur monter aux narines, à surexciter leurs appétits de bataille et de destruction ; et l'on n'arrivera jamais à représenter comme redoutable et infamante la mort de ces vils assassins qui sont tombés, il faut bien le reconnaître, comme Roland à Roncevaux...

C'est pourquoi on ne saurait trop blâmer le préfet de police et son état-major d'avoir, par un déploiement stupide de forces militaires, procuré à de tels malandrins une apothéose qu'ils étaient loin de mériter. Nul doute qu'une magistrature de sang-froid ne fût parvenue, soit par un blocus, soit par un coup de main brusqué, à les saisir vivants ou à les contraindre au suicide. Dans les deux cas, on eût évité une mise en scène théâtrale, qui a déjà commencé à produire ses effets, puisqu'on signale de différents points que des délinquants recherchés se sont barricadés et ont tiré sur les gendarmes pour « jouer au Bonnot ». Il est vrai qu'en province le savant stratège qu'est M. Lépine ne joue aucun rôle ; aussi la maréchaussée a-t-elle en un tour de main, réglé l'incident.

L'énergique magistrat qu'était M. Jouin avait, d'ailleurs, capturé sans brûler une amorce, avant la malheureuse surprise d'Ivry, où il périt, Carouy, Simentof, de Boué, Dieudonné, Raymond la Science et Soudy, c'est-à-dire la moitié de la bande. Tous cependant, comme Bonnot et Garnier, étaient encombrés de brownings et avaient les poches bourrées de cartouches ; mais on ne leur laissa pas le temps de s'en servir, ni même de se reconnaître... A procéder de la sorte et à payer de sa personne, M. Jouin gagna un beau matin d'être tué. MM. Lépine, Guichard et Cie n'ont, eux, pas une égratignure ; mais on annonce qu'ils vont être exposés à une pluie de croix, de rubans et de médailles. C'est que le Régime maçonnique se connaît en bravoure ! Ne refusa-t-il pas, l'an dernier, la Légion d'honneur à l'abbé Richard, qui avait sauvé au péril de sa vie six voyageurs de l'autobus tombé à la Seine ?..

Quant au manque de dignité de la foule, il provoque à la nausée. Tous les journaux sont d'accord pour constater sa fureur contre des cadavres, comme ils avaient été d'accord pour enregistrer sa passivité apeurée lorsque les bandits accomplirent publiquement leurs attentats. Voici un récit que nous empruntons à la *Presse* et qui montre jusqu'où est allé cette absence de tenue.

« La foule ne peut plus se contenir : elle se rue vers le pavillon tra-
« gique, comme elle le fit à Choisy-le-Roi, vers le garage où gisaient
« Bonnot et Dubois.

« Les assistants se précipitent, enlèvent les barrages qui jusqu'a-
« lors les avaient maintenus, et dans une course échevelée, dans un
« brouhaha indescriptible, se ruent sur les bandits expirants...

« En vain, agents, inspecteurs, soldats, cherchent à protéger ces
« derniers, à repousser les assaillants. C'est une lutte de quelques
« instants, lutte sauvage avec des cris mille fois répétés : A mort, les
« bandits... A mort, Garnier...

« Les policiers n'en peuvent mais, ils sont vaincus. La foule
« furieuse leur arrache les cadavres. Ceux-ci sont jetés à terre et,
« sous la voûte même du viaduc, littéralement écrasés. Des cen-
« taines de gens les criblent de coups de talon, s'acharnent sur
« eux.

« Enfin, agents et soldats reviennent en force. On réussit à repous-
« ser la foule en délire, à lui faire rebrousser chemin, à dégager
« Vallet et Garnier.

« Mais ce ne sont plus que deux corps, horriblement mutilés,
« qu'on relève. »

Beau spectacle, en vérité !

Même lorsqu'elle est surexcitée contre des gredins, la foule manque décidément d'élégance morale...

Le seul bénéfice certain que le public aura retiré de cette lamentable affaire, c'est la constatation que le désarroi régnant dans les services administratifs dépasse toute imagination.

A la suite des attentats anarchistes de 1892-1894, on avait constitué une brigade spéciale d'agents de la Sûreté, dite « brigade des anarchistes ». Cette brigade existe encore et compte quatre-vingts inspecteurs, c'est-à-dire un chiffre très suffisant pour que fussent immédiatement identifiés et découverts les membres de la bande tragique, qui sont restés insaisissables pendant six mois.

Or, quand on a eu recours à cette brigade, on a constaté que depuis des années elle avait été totalement détournée de son but, perdant ainsi tout contact avec les milieux qu'elle devait surveiller. Sur quatre-vingts inspecteurs, dix étaient affectés en permanence à la garde du président Fallières, dix à la garde du Sénat, dix à celle de la Chambre des Députés. Il en restait cinquante. Sur ce nombre, trente sont chargés des enquêtes à faire sur les candidats à des pensions ou à des distinctions honorifiques. Dix autres sont spécialement chargés de la surveillance des milieux royalistes. Quant aux dix der-

niers, depuis le vol de la *Joconde*, on les a affectés à la garde des musées nationaux...

En sorte que sur 72.000 rapports établis, l'an dernier, par la brigade dite « des anarchistes », il n'en est PAS UN SEUL visant un anarchiste quelconque. C'est le gouvernemental *Matin* qui nous donne ce détail.

Faut-il être surpris, après cela, de la longue impunité des bandits, qui leur a permis de multiplier les hécatombes ?

L'*Aurore*, dont le nom évoque si puissamment la période dreyfusiste, pendant laquelle les anarchistes furent les meilleurs soutiens du pouvoir, gémit sur la décadence de l'Anarchie et se demande ce que les théoriciens qui fondèrent la doctrine penseraient des malfaiteurs qui l'ont adoptée et qui l'appliquent...

Nous estimons qu'ils les reconnaîtraient pour les dignes « fils de leur esprit », comme eût dit Cervantès. Il faut être, en effet, bien ignorant, ou de mauvaise foi bien systématique, pour méconnaître que les actes des Bonnot et Garnier sont la stricte mise à exécution des théories anarchistes sur lesquels se pâmaient les beaux esprits de jadis. En veut-on une preuve vieille de trente ans ? Voilà ce que publiait, le 8 décembre 1883, le journal *l'Emeute*, de Lyon, auquel collaboraient les sommités intellectuelles du parti :

« Sait-on que parmi ces hommes hors la loi, les voleurs enfin, « sait-on qu'on peut compter plusieurs centaines de mille auxiliaires « qui ont comme nous la société en horreur ? Eh bien ! puisque le « Bourgeoisisme a nettement déclaré la guerre aux anarchistes, « puisqu'il nous a déjà fait des prisonniers, éclairci nos rangs, nous « croyons qu'il est temps de renforcer nos bataillons avec tous les « éléments qui épouseront nos haines. Du reste, les filles et les es- « carpes ne sont que des individus en révolte contre la Société ! Eh « bien ! est-ce que nous sommes autre chose, nous ? Que les puri- « tains se voilent la face s'ils le veulent ; mais voilà notre sentiment. « Oui, cette alliance nous paraît utile et profitable. Les voleurs sont « les ennemis de la propriété ? Et nous, donc ? Les filles seront de « puissants auxiliaires : elles iront chercher les fils de famille jusque « dans le giron de leur mère pour les pousser au vice, au crime « même ; elles se feront servantes des filles des bourgeois pour pou- « voir leur inculquer les passions honteuses et être à même d'ouvrir « leurs chambres à des amants pleins de convoitises. En un mot, elles « feront des enfants des riches des êtres dignes du mépris, se roulant « dans toutes les prostitutions, tombés plus bas même que celles que « leurs pères auront perdues. Il est encore une autre besogne utile « qui incombera à ces auxiliaires femmes, au milieu de ces familles

« ennemies ; mais nous n'en dirons rien, et pour cause. Telle pourra « être l'œuvre des femmes attachées à la Révolution. »

Voilà, ô pudique *Aurore*, ce que pensaient les « doctrinaires », à la mémoire desquels vous faites appel pour flétrir Bonnot et ses complices...

La vérité est que dans les crimes commis par l'Anarchie, cette expression suprême de la pensée maçonnique, le « doctrinaire » est le principal responsable : le bandit qui frappe n'est qu'un comparse.

C'est ce qu'avait compris la salutaire institution que l'Espagne connut sous le nom d'Inquisition : en livrant chaque année au bras séculier une douzaine de « doctrinaires », qui auraient infailliblement mis le feu au pays si on ne les avait pas mis eux-mêmes au feu, l'Inquisition épargna à l'Espagne les guerres de Religion et la Révolution, et économisa ainsi des centaines de milliers de vies humaines.

C'est cette institution, humanitaire au premier chef, que les Catholiques n'osent défendre !

On sait que Bonnot a été tué, à Choisy-le-Roi, dans un garage appartenant à un anarchiste millionnaire, M. Fromentin, actuellement en voyage au Maroc.

Notre confrère l'abbé Tourmentin, dont les renseignements sur la secte sont toujours si sûrs et si opportuns, a signalé dans l'*Eclair* la qualité maçonnique de ce personnage. Le F.·. Fromentin appartient à la Grande Loge de France (rite écossais) et il fait partie de la loge *le Libre Examen*, dont le temple se trouve au numéro 8 du boulevard de Strasbourg. C'est en 1904, nous dit l'abbé Tourmentin, qu'il fit sa demande d'initiation.

Le 27 juillet, l'ordre du jour de la Loge portait cette mention :

« ... *Audition des prof.·. Cislowski*, FROMENTIN, *Kapférer, Lucas et Richard.* »

« Le vénérable de cet atelier était, à cette époque, le F.·. Pellé, « instituteur, 45, boulevard Arago.

« Le 26 octobre suivant, dans une *tenue* de comité, on entendait de nouveau le prof.·. FROMENTIN.

« Le 4 novembre, à l'ordre du jour d'une tenue solennelle, nous « trouvons cette annonce :

« ... *Init.·. s'il y a lieu des prof.·.* :

« FROMENTIN, *rentier* ;

« *Lucas, pharmacien* ;

« *Kapférer, Marcel, employé.* »

« L'Initiation de Fromentin, pour une raison ignorée, n'eut pas

« lieu à cette date, puisque l'ordre du jour d'une tenue solennelle, « fixée au 15 janvier 1905, portait cette mention :

« *... Initiation, s'il y a lieu, des prof.·.* :

« *Barraud, gérant de café* ; *Bernheim, fabricant de lingerie* ; *Cour- « tade, com.·. pr.·. à la Chambre des députés* ; *Lucas, pharmacien* ; « FROMENTIN, *rentier* ; *Richard, ex-pasteur protestant.* »

« Cette fois, l'affaire fut conclue. Après avoir balancé Fromentin « d'une façon qui me paraît bizarre, on finit par l'admettre dans le « giron de la *Veuve*. L'initiation fut suivie d'une conférence du F.·. « Fuss-Amoré, homme de lettres, sous ce titre :

MAURICE BARRÈS

et les mystificateurs du nationalisme.

« Il est permis de demander où étaient les vrais « mystificateurs ».

« Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis 1905, le F.·. *Fromentin* « figure régulièrement sur l'Annuaire de la Loge *le Libre Examen.*

« En parcourant l'Annuaire de cet Atelier dont je pourrais publier « ici tous les noms, j'ai remarqué ceux de plusieurs instituteurs et « hommes d'administration, notamment le F.·. *Le Blond*, Maurice, « sous-préfet de Clamecy. Quel nez aurait fait ce sous-préfet si, par « une coïncidence fâcheuse, l'un des bandits s'était réfugié dans son « arrondissement, l'obligeant, de par ses fonctions, à mobiliser les « gendarmes contre un auxiliaire de son F.·. Fromentin ? Qu'au- « raient fait les capitaines *Weiller*, du 5e d'infanterie, et *Jacquier*, de « l'infanterie coloniale, tous les deux membres de cette même Loge, « s'ils s'étaient trouvés, comme le lieutenant Fontan, commandés de « service pour traquer les amis de leur ami et dynamiter un im- « meuble de leur F.·. Fromentin ? Et cet ancien magistrat, qui se « nomme *Lang* et qui, au *Libre Examen*, remplit actuellement les « fonctions de vénérable ; et ce F.·. *Pachot*, également de la Loge, « qui appartient à la justice en qualité de secrétaire aux délégations « judiciaires, que pensent-ils de l'aventure ? Car, il ne faut pas ou- « blier qu'en Maçonnerie tous les FF.·. jurent de s'entr'aider mu- « tuellement par tous les moyens possibles, *jusqu'à la mort*, comme « il est spécifié dans la Constitution. »

Ajoutons à l'intéressante remarque de notre confrère que le F.·. anarchiste Fromentin, chez qui se réfugia Bonnot, était l'ami du F.·. Paraf Javal, qui joua un rôle important dans l'Affaire Dreyfus, et du F.·. Francisco Ferrer, qui organisa les incendies de couvents de Barcelone, en 1909.

En 1903, il était allé à Barcelone visiter l'*Ecole Moderne*, où le F.·. Ferrer formait de jeunes anarchistes et leur enseignait la formule de la panclastite. Après l'exécution de son ami, il publia une brochure

intitulée : *la Vérité sur l'œuvre de Francisco Ferrer*, dans laquelle il exposait ses propres théories révolutionnaires. Le bandit Dubois, qui avait la garde du garage du F.·. Fromentin, était l'homme de confiance de ce dernier : c'est Dubois qui apprit, jadis, à Bonnot son métier de chauffeur...

Fromentin, Ferrer, Paraf-Javal, Bonnot, voilà un rapprochement intéressant. Il y a gros à parier que c'est ce rapprochement qui explique pourquoi MM. Lépine et Guichard ont eu soin *de ne pas prendre vivants* les chefs de la bande.

M. Jouin, qui procédait différemment, avait capturé sans grande difficulté six des chauffeurs fantômes ; on se rappelle qu'au lieu de félicitations *il fut alors pris à partie par ses chefs* et menaça de donner sa démission, deux jours avant sa rencontre tragique avec Bonnot. Après sa mort, on adopta la méthode du massacre.

Autres énigmes :

On se demande toujours comment Bonnot put s'enfuir à la barbe des inspecteurs de la Sûreté après avoir tué M. Jouin. La version du bandit « faisant le mort » et abandonné par la police dans la chambre du meurtre a un fort relent de mystification.

L'anarchiste Gauzy, chez qui M. Jouin fut tué, a déclaré, dans la première émotion de son arrestation, que Bonnot et Simentof, qu'il hébergea, lui avaient été envoyés par deux syndicalistes très connus, MM. Alméreyda et Merle. Le fait a été publié dans divers journaux.

On n'a même pas interrogé ces deux politiciens d'extrême gauche.

Que signifient ces mystères, et quels FF.·. de haut vol cherche-t-on à sauver ?...

François Saint-Christo.

Bureau Antimaçonnique International

Les circulaires ci-après ont été communiquées à la presse française et étrangère :

Circulaire n° 4 (publique)

Paris, le 21 avril 1912.

Le *Bureau Antimaçonnique International* a signalé, le mois dernier, par une circulaire à la Presse française, anglaise et espagnole, les atrocités qui se déroulaient dans les prisons portugaises. Il a établi, avec toutes les précisions de noms et de circonstances, des faits révoltants : prévenus restés pendant plus d'un an sans être interrogés et sans même savoir la cause de leur arrestation : détenus logés dans des sous-sols de casemates, inondées presque constamment et laissés sans lumière et sans nourriture mangeable ; cas de torture nettement établis et qui montrent que la haine politique peut amener les F.·. M.·. portugais à une cruauté égale à celle des despotes de l'Extrême-Orient. La légation de Portugal à Paris a démenti en bloc les informations du B. A. I., mais elle n'a discuté aucun des faits précis qu'il énonçait et aucun des témoignages formels qui y étaient invoqués. Nos accusations subsistent donc intégralement.

La meilleure confirmation de notre circulaire a d'ailleurs été fournie par le ministre d'Angleterre à Lisbonne, sir Arthur Harding, qui, à la demande de son gouvernement ému par les révélations de la presse, est allé visiter les prisons de Lisbonne et a constaté la rigoureuse exactitude de tous les faits rapportés.

Nous venons signaler aujourd'hui une nouvelle infamie des geôliers maçonniques que le gouvernement portugais couvre de son entière approbation. En la portant à la connaissance du public, nous prenons soin d'ailleurs de faire remarquer qu'il s'agit là non d'un fait isolé, mais d'un cas établi par de nombreux témoignages, que nous choisissons entre d'autres cas semblables pour lesquels la rigueur du secret observé par les tortionnaires ne permet d'avoir que la déclaration des victimes.

Au mois de mars de l'année dernière, un ancien fonctionnaire subalterne de la Monarchie, M. Antonio Ribas, était arrêté sans qu'on lui communiquât les raisons pour lesquelles on le privait de sa liberté. On le mettait immédiatement au secret le plus rigoureux dans une des cellules du poste central du gouvernement civil. Il y resta plusieurs semaines. Une nuit, des agents de police membres d'une Vente carbonariste pénétrèrent dans cette cellule, le ligotèrent étroitement et le transportèrent dans une automobile qui prit le chemin de la Serra de Monsanto, près Lisbonne. On y arriva à minuit 30. Antonio Ribas fut alors enterré jusqu'à la hauteur des épaules dans un trou préparé à l'avance, et les policiers lui appuyèrent un revolver sur chaque tempe en lui annonçant qu'il serait tué et que son cadavre serait enterré là s'il résistait à l'injonction qu'on allait lui adresser. Un d'entre eux le questionna alors sur ses relations politiques et essaya de lui arracher, sous la menace constamment répétée de le tuer, diverses déclarations ayant pour but de fournir des charges contre des personnalités monarchistes connues.

Dans l'effroyable situation où il se trouvait, l'infortuné eut assez de fermeté morale pour résister à ses bourreaux et il refusa catégoriquement de charger qui que ce soit. Après avoir épuisé en pure perte tous les moyens d'intimidation, les carbonari l'arrachèrent de la tombe où il était plongé et l'accablèrent de coups de bâton jusqu'à ce qu'il eût perdu connaissance. C'est dans cet état qu'on le ramena à sa cellule.

Quelques jours plus tard, Antonio Ribas était transféré à la prison de Limoeiro, où on le descendait dans un réduit souterrain, transformé en cachot à son intention. Ce réduit suintait l'eau de toute part et ne recevait qu'un filet de lumière par un soupirail ; aucun meuble ne se trouvait dans cette prison, en sorte que le malheureux ne pouvait s'asseoir ou se coucher que sur le sol inondé. Entre neuf heures du soir et quatre heures du matin, une simple planche était jetée à terre pour qu'il pût dormir dessus.

Les quatre premiers jours de sa détention dans ce lieu, Antonio

Ribas fut laissé sans aliments d'aucune sorte ; le cinquième jour on lui apporta un breuvage bizarre, ressemblant à du bouillon, que la faim le détermina à absorber. C'était un liquide corrosif, dont il ne but heureusement que quelques gorgées, mais qui provoqua chez lui des symptômes d'intoxication non équivoques et qui lui brûla la bouche et l'estomac. Cette tentative d'empoisonnement, destinée évidemment à empêcher Ribas de faire des révélations sur la manière dont on l'avait traité, ayant échoué, on se décida par la suite à lui donner du pain et de l'eau ; mais le prisonnier, dont la complexion était auparavant des plus robustes, est actuellement dans un état de santé désespéré. On comprend, en présence de tels faits, que le ministre de la justice ait, vers la même époque, interdit officiellement de procéder à l'autopsie des prisonniers morts en prison.

Le commandant de la prison de Limoeiro, auteur responsable de ces traitements, était alors le F.·. Sanchez de Miranda, le même qui tortura l'Abbé de Figuereido, de la manière rapportée dans la précédente circulaire du B. A. I. Ce personnage s'étant un jour trouvé en présence d'Antonio Ribas, celui-ci se plaignit des traitements qu'il avait subis : Sanchez de Miranda ne répondit que par des coups à la réclamation qu'on lui adressait.

Une fois encore on essaya de supprimer Antonio Ribas en l'obligeant, au milieu d'un accès de fièvre, à prendre un bain glacé. Le malheureux, ayant voulu résister à ses geôliers, fut dépouillé et mis en sang à coups de fouet. C'est dans cet état qu'il fut plongé dans l'eau.

Les faits ci-dessus sont attestés non seulement par la déclaration de la victime, mais encore par le témoignage du nouveau commandant de la prison de Limoeiro, le capitaine França, qui a succédé au F.·. Sanchez de Miranda, ainsi que par une enquête faite et certifiée par le Docteur Antonio Osorio, un des avocats les plus en vue de Lisbonne. Le capitaine França a adressé un rapport au gouvernement, il y a deux mois, sans avoir d'ailleurs obtenu de réponse ; l'enquête du Docteur Osorio a été publiée dans le journal *O Dia* de Lisbonne, et n'a été l'objet d'aucun démenti ; enfin un républicain des plus notoires, M. Herlander Ribeiro, a confirmé les points essentiels de ce récit en affirmant qu'il ne s'agissait pas là d'un fait isolé et que les prisons portugaises étaient en ce moment « le théâtre des plus grands crimes des temps modernes ».

Si les faits énoncés sont lumineusement établis par les témoignages rapportés, la complicité des plus hautes sphères du gouvernement portugais est tout aussi certaine. En effet, M. Herlander Ribeiro, ayant saisi de la question M. Manuel d'Arriaga, président

de la République portugaise, et M. Joao Chagas, ancien premier ministre et actuellement ministre du Portugal à Paris, l'un et l'autre, tout en reconnaissant l'exactitude des faits, n'ont donné aucune suite à la démarche. Il y a plus ; Antonio Ribas, échappé par miracle à la mort, mais réduit à l'état de squelette ambulant et devenu presque aveugle, a été traduit devant le tribunal d'exception chargé de juger les conspirateurs monarchistes et condamné, sans preuves d'aucune espèce, à six ans de prison cellulaire, suivies de dix années de bagne. Dans l'état où il se trouve, cette condamnation équivaut à un arrêt de mort.

Ajoutons que malgré les condamnations incessantes à la déportation, et le chiffre prodigieux des décès, les prisons de Lisbonne et de Porto, et ainsi que tous les locaux tels que casemates, caves et réduits de toutes sortes qui sont transformés en locaux de détention, continuent à regorger de prisonniers. Le cas d'Antonio Ribas n'est qu'un épisode venu par hasard à la lumière parmi les atrocités qui se déroulent chaque jour. Le Bureau Antimaçonnique International juge de son devoir d'appeler l'attention du monde civilisé, sans distinction de croyances et d'opinions politiques, sur ces faits révoltants qui rendent chaque jour plus nécessaire une intervention étrangère dictée par le seul souci de l'humanité.

B. A. I.

Circulaire n° 5 (publique).

Paris, le 28 avril 1912.

Le gouvernement portugais cherche depuis de longs mois à contracter sur le marché de Paris, sur celui de Berlin et sur celui de Londres un important emprunt. Ces tentatives ont constamment échoué à Berlin et à Paris ; il est infiniment probable qu'elles ne réussiront pas davantage auprès des capitalistes anglais. Le crédit du régime maçonnique qui pèse sur le Portugal est, en effet, purement négatif. Le B. A. I. va s'efforcer d'indiquer pour quelles raisons.

L'Administration de la Monarchie, administration qui fut constamment et perfidement attaquée par les Franc-Maçons portugais, avait fait de son mieux pour maintenir le bon renom financier du Portugal à l'étranger. Après la Révolution qui ensanglanta Lis-

bonne, les vainqueurs n'eurent, au contraire, rien de plus pressé que de mettre au pillage les revenus publics qui se trouvaient désormais à leur discrétion. Un gaspillage effréné et des concussions sans mesure, se donnèrent carrière, et c'est ainsi qu'on peut citer, dans une des colonies portugaises de l'Afrique du Sud, une transaction scandaleuse, qui coûtait à l'Etat près de 80 millions, mais qui enrichissait les fonctionnaires et les parlementaires républicains mêlés à sa conclusion. Le résultat d'une telle politique ne s'est pas fait attendre. Les finances du Portugal sont maintenant dans un état désespéré, et, si le régime maçonnique se maintient une année encore, en ce malheureux pays, la banqueroute sera inévitable.

Quelques chiffres officiels empruntés aux publications financières du gouvernement portugais vont prouver d'une manière irréfutable la gravité de la situation.

Une des marques les plus certaines de la confiance d'un peuple dans son gouvernement est la facilité avec laquelle il lui souscrit des obligations à court terme. Les régimes solidement établis n'ont aucune difficulté à placer dans le public des bons du Trésor remboursables à trois ou six mois. Il était ainsi au temps de la monarchie portugaise : le 30 septembre 1901, quelques jours avant la révolution, les bons du Trésor portugais s'élevaient au chiffre de 156 millions 341.000 francs. Depuis cette époque, et malgré sa pénurie d'argent, qui lui a fait multiplier ses tentatives de placement de bons du Trésor, le gouvernement portugais a vu le montant de cette espèce de dettes constamment réduit par suite du mauvais accueil que le public faisait à son papier.

Il a fallu se procurer d'une autre manière l'argent que la confiance des Portugais ne donnait plus au gouvernement maçonnique. La première pensée des hommes d'Etat de Lisbonne fut de s'adresser aux différents marchés européens, et c'est alors que furent faites les tentatives infructueuses, à Paris et à Berlin, dont nous parlons plus haut. La méfiance fut telle que non seulement le gouvernement portugais ne trouva pas de nouvelles sommes à emprunter à l'étranger, mais qu'il fut contraint, pour maintenir le chiffre de sa dette extérieure au même total, de consentir le sacrifice d'intérêts beaucoup plus élevés que ceux qui grevaient jadis la Monarchie. Ce qui est attesté par le bilan officiel de la Banque de Portugal qui constate, à la date du 31 décembre 1911, l'élévation constante du taux moyen de l'intérêt de la dette extérieure. Au moment où tomba la Monarchie, ce taux moyen était de 5,05 o/o. La Monarchie s'apprêtait à le réduire en convertissant ses deux types de rentes extérieures (5,50 o/o et 5 o/o) en une unique rente à 4 1/2 o/o. Bien entendu, la

République maçonnique établie, il ne pouvait plus être question de la conversion projetée ; tout au contraire, il a fallu relever constamment le taux de l'intérêt, et celui-ci était, au 31 décembre 1911, de 5,80 o/o en moyenne. Il n'a pas cessé de croître depuis lors, et les tentatives faites actuellement de différents côtés prévoient un taux de 6 o/o. La méfiance de l'étranger pour la dette extérieure s'est donc révélée au moins égale à celle des Portugais pour les bons du Trésor.

Cependant, il fallait de l'argent pour faire face aux appétits croissants du personnel maçonnique portugais. On fut bien forcé de le demander à la dette intérieure, et les grands établissements de crédit furent invités, d'une manière comminatoire, à placer, ou à prendre en portefeuille, de nouveaux titres de rente émis par le gouvernement. En 15 mois, du 1er octobre 1910 au 31 décembre 1911, ce chantage procura 27.730.000 francs. Grosse somme pour le Portugal, mais une goutte d'eau dans la mer en présence des besoins du régime actuel. Ce dernier eut alors recours à un procédé jadis en honneur aux pires époques de la Terreur : l'emprunt forcé. On sait que les carbonari ont toute licence de la part du gouvernement de piller, maltraiter, assassiner, ou jeter dans les geôles les personnalités portugaises accusées d'être catholiques ou monarchiques. Beaucoup de celles-ci sont fort riches. On vit alors des émissaires du gouvernement rendre visite aux notables de chaque ville et les inviter à mettre « patriotiquement » à la disposition de la République une somme en proportion avec leur fortune. Les emprunts forcés obtenus de la sorte, sous menace à peine déguisée, figurent dans le bilan publié par la Banque de Portugal à la rubrique des « dettes diverses ». C'est le seul chapitre qui soit en progrès aussi sensible que le gouvernement l'avait désiré : 58.855.000 francs en quinze mois...

Cependant ni le chantage sur les établissements financiers, ni l'emprunt forcé, de quelque nom qu'on le déguise, n'ont donné les ressources suffisantes pour faire face au gaspillage maçonnique. Comme ils avaient ressuscité la confiscation déguisée, les hommes d'Etat de Lisbonne ont alors ressuscité la « planche à assignats », chère à la Révolution. La Banque de Portugal, quand tomba la Monarchie, avait une circulation fiduciaire de 359 000.000 de francs, chiffre le plus élevé qu'elle pût atteindre sans péril. Le gouvernement républicain a imaginé de corser le produit de ses emprunts forcés par une émission fantastique de billets de banque, qui ne sont plus garantis par aucune espèce d'encaisse métallique, et dont la totalité lui est versée par la Banque à titre d'avance. Dans les quinze premiers mois, cette émission, que rien ne peut justifier, s'est élevée à

53.000.000 de francs, et il faut s'attendre à ce que l'émission pour l'année 1912 dépasse le chiffre de 130 nouveaux millions, puisque la Banque de Portugal a maintenant ordre de remettre chaque semaine au ministère des finances une avance de 2 millions 1/2 en billets de banque. Rien ne garantissant plus ce papier-monnaie, avec lequel la République paie ses créanciers, un krack formidable doit automatiquement se produire à brève échéance.

Tous les établissements de crédit portugais ne font pas preuve d'une docilité aussi absolue que celle de la Banque de Portugal. C'est ainsi que le gouvernement ayant exercé une pression sur la très importante banque Ultra-Marina (Coloniale) dans le but d'en obtenir de l'argent, de n'importe quelle manière, des résistances se sont produites. Un groupe de gros actionnaires de cette banque a fait savoir que si ce brigandage légal était opéré au préjudice de l'établissement, ils n'hésiteraient pas à le dénoncer publiquement et à provoquer l'effondrement des cours en jetant en bloc toutes leurs actions sur le marché. Cet incident a paralysé dans une certaine mesure la manœuvre gouvernementale.

Sentant bien que la situation ne peut se prolonger, le gouvernement portugais a pris la résolution de faire un effort désespéré pour se procurer un peu d'or en plaçant, à n'importe quel taux, un emprunt de 250.000.000 de francs sur le marché de Londres. Cet emprunt est actuellement en cours de négociation, et M. Duarte Leite, ancien ministre des finances de la République, se rend cette semaine en Angleterre pour en presser la conclusion.

Le Bureau antimaçonnique international juge nécessaire d'attirer l'attention des capitalistes de tous les pays sur l'état de choses signalé ci-dessus et sur les inconvénients très graves qu'il y aurait, tant pour leur intérêt financier que pour la cause de l'humanité, à souscrire un emprunt contracté par la République portugaise. Non seulement le capital de cet emprunt est destiné à s'engouffrer très prochainement dans une banqueroute que tous les hommes renseignés jugent certaine si le régime maçonnique dure en Portugal, mais encore, procurer de l'argent à ce régime, c'est contribuer à faire peser sur un peuple civilisé le joug le plus dégradant et le plus cruel qu'on puisse concevoir, c'est prendre une part de responsabilité dans les atrocités dont les prisons portugaises sont actuellement le théâtre, atrocités qui ont déjà soulevé la conscience de la presse européenne.

B. A. I.

Les Briseurs d'Images

I

Le 7 juillet 1893, vers quatre heures de l'après-midi, j'étais adossé à la devanture, prudemment close, de la boulangerie qui fait l'angle de la rue Racine et de la rue de l'Ecole-de-Médecine, au boulevard Saint-Michel.

Je reprenais un peu haleine et je tâchais de rassembler mes idées assez en désarroi depuis quelques jours.

C'est qu'en effet l'émeute, qui avait éclaté le 3, faisait rage dans plusieurs quartiers de Paris : sur la rive gauche, à Belleville, place de la République, place de la Concorde — ainsi nommée, disait Balzac, parce qu'elle mène au palais de l'éternelle discorde — et vers l'avenue de Clichy. Le ministère ayant fermé la Bourse du travail, les syndicats ouvriers tentaient de la reprendre d'assaut. Les bouchers de la Villette, conduits par leur idole : le marquis de Morès, allaient descendre. La ligue des patriotes avait convoqué ses escouades pour risquer un coup en faveur de son rêve éternel : la dispersion de ceux qui allaient être bientôt les Quinze-Mille et la purification de la Chambre par l'appel au plébiscite. Amilcare Cipriani, par hasard hors de prison, apprenait à de jeunes guesdistes comment on construit des barricades. Les anarchistes, pour qui l'émeute est un élément vital, étaient accourus de tous les points de la ville et de la banlieue, ne

voulant pas manquer une si belle occasion de chambardement. De plus, les cochers de fiacre et les terrassiers étaient en grève.

Ces éléments disparates s'étaient coalisés pour une action commune contre le gouvernement, les parlementaires et le préfet de police Lozé — quittes à s'entre-déchirer si le mouvement réussissait.

La veille au soir, des délégués de tous les partis s'étaient réunis chez un ancien membre de la Commune, nommé Regnard, disciple de Tridon, et qui présentait cette particularité curieuse d'être un antisémite féroce, mais imbu d'athéisme jusqu'aux moelles. On avait tenu un conciliabule dans le but d'établir la meilleure tactique pour culbuter le régime. Il y avait là, entre autres, Jules Guérin, Zévaès, depuis député de Grenoble, un ancien officier, bonapartiste fervent, dont le nom m'échappe, Jean Carrère, qui se mêlait à cette échauffourée, uniquement, je crois, pour exercer sa faconde méridionale; un lieutenant de Déroulède, quelques élèves des Beaux-Arts, un mouchard qu'on démasqua trop tard, un émissaire des Collignons, un autre des Limousins, Jacques P. de la Bourse du travail et le signataire de ces lignes envoyé par un groupe révolutionnaire de la rue Mouffetard.

La discussion fut assez confuse : certains avaient le toupet de proposer l'envoi d'une délégation à la Chambre pour y poser nos griefs. Mais on les écoutait peu. En dernier ressort, on résolut de tenter des attaques à la fois contre l'Elysée, la Bourse du travail et la Préfecture de police. Les patriotes devaient aller troubler la quiétude ruminante du personnage indûment qualifié chef de l'Etat. Les grévistes, soutenus par d'autres corporations, essaieraient de reprendre la Bourse du travail. Enfin les anarchistes et les collectivistes devaient emporter la Préfecture de police, la saccager et, si possible, s'emparer de Lozé pour en faire un otage.

Guérin avait réservé le rôle de Morès et de ses bouchers. Nous avions, lui et moi, rendez-vous, avec le marquis, à minuit, au Ranelagh. La réunion finie, nous allâmes le trouver. Après nous avoir entendus, il décida de prendre part au combat qui se livrerait place de la République et rue du Château-d'Eau.

— Nous arriverons par la rue Saint-Maur avec des matraques, me dit-il, et nous chargerons la police — en ligne.

— Vive le Roi ! conclut Guérin.

— Vive l'Anarchie ! répondis-je.
Et tous trois en chœur : à bas Marianne !
Nous nous serrâmes la main et nous nous séparâmes.

II

On se demandera ce que faisaient dans ce complot les élèves des Beaux-Arts.

C'est que, justement, ils étaient la cause initiale de l'émeute. Quinze jours auparavant, avait eu lieu, au Moulin-Rouge, le bal annuel des *Quat'-z-Arts*. Comme il était d'habitude, il y avait à cette fête outre les peintres, sculpteurs, graveurs et architectes, un certain nombre d'invités : journalistes, gens de lettres, *dilettanti*, plus un fort contingent de modèles féminins et de demi-mondaines. A la fin du bal, on avait porté les modèles en triomphe dans la pose et dans le... manque de costume qu'elles ont à l'atelier.

Certains journaux, le lendemain, rendirent compte de la fête avec force épithètes louangeuses.

Sur quoi, M. le sénateur Bérenger déposa une plainte au parquet pour outrage à la morale publique. Il n'y avait pourtant là qu'une publicité très relative, s'adressant à des gens qui en avaient vu... bien d'autres.

Des poursuites furent exercées : un certain nombre d'artistes — plutôt des sculpteurs — furent frappés d'une amende, et aussi une certaine Sarah Brown, modèle qui, en sa qualité de juive, profita de l'incident pour poser les bases de sa fortune à venir.

Aussitôt condamnés, les Beaux-Arts entrèrent en ébullition. Le 4 juillet, les élèves des divers ateliers s'assemblèrent, protestèrent au nom de l'Art, et décidèrent d'aller conspuer, chez lui, le sénateur Bérenger. Le rendez-vous pour les manifestants fut fixé place de la Sorbonne.

Il y avait à cette époque — et il y a sans doute encore — faisant angle avec la place et le boulevard Saint-Michel, un café où se réunissaient pas mal d'écrivains et de révolutionnaires. Le soir même du 4, nous étions assis trois à la terrasse du café : un électricien fort coté dans son métier et assez bon orateur dans les réunions, un commis-voyageur en casquette de cyclistes — qui se croyait, à ses moments perdus, missionné pour prêcher la Sociale, — enfin, moi-même.

Quand les artistes arrivèrent, nous ne savions pas du tout de quoi il s'agissait. La place s'emplit de criailleries et de gesticulations, mais il était très évident que ces jeunes gens ne sauraient comment s'y prendre pour organiser un cortège subversif. Les bons agents, très calmes et très modérés, circulaient à travers cette foule sans rien dire ; et je crois bien qu'ayant l'expérience du quartier, ils jugeaient que tout le monde se disperserait après quelques vociférations.

Mais les anarchistes étaient là pour embrouiller les choses. Nous nous informons, nous apprenons de quoi il retourne. L'instinct de désordre, qui ne demande qu'à flamber chez tous les révolutionnaires, s'allume en nous.

Je dis à l'électricien : Il s'agit de chambard... Viens avec moi, nous allons mettre en fureur contre le Bérenger ces gâcheurs de plâtre et ces badigeonneurs de toiles. Si nous parvenons à les lancer pour de bon, il en résultera de la casse, on se cognera et tout cela fera du bien à la Sociale.

L'autre m'approuve, tandis que le Gaudissart des casquettes s'esquivait sans mot dire. Nous montons sur les marches de la Sorbonne. Et de là je fais aux Beaux-Arts une harangue où je leur démontrai qu'il fallait non seulement conspuer le sénateur, mais encore envahir sa maison et n'y rien laisser d'intact. Je ne me rappelle plus les termes de cette diatribe, mais il faut croire que le démon qui me poussait soufflait des flammes irrésistibles, car, tandis que je m'essuyais le front et que l'électricien, attisant à son tour le brasier, traînait dans la boue M. Bérenger, le Sénat et le régime, une colonne d'artistes fous de rage se forma spontanément et partit au pas de course vers la rue d'Anjou qu'habitait le Père Conscrit accusé d'un excès de pudeur.

Enchantés du résultat obtenu, nous rejoignons la tête de la manifestation et, trois minutes après, la place était vide.

Cependant les gardiens de la paix, débordés, bousculés, affolés, courent au téléphone et objurguent la Préfecture de leur envoyer du renfort. S'expliquèrent-ils mal ? Le fait est qu'un quart d'heure plus tard, une brigade de réserve débouchait à fond de train sur la place et, sans pourparlers ni explications, tombait à bras raccourcis sur les consommateurs paisibles demeurés à la terrasse du café. Une bagarre

s'ensuit. Un employé de commerce nommé Nuger est frappé à la tempe d'un porte-allumette lancé à toute volée par un agent et meurt sur le coup...

Pendant ce temps, nous avions cassé quelques vitres chez M. Bérenger; nous nous étions un peu cognés avec la police, puis, nous dispersant, nous avions été boire des bocks, car il faisait une chaleur terrible. C'était là une de ces mille équipées comme Paris en voyait tous les quinze jours à cette époque.

Mais il y avait le cadavre de Nuger.

Le lendemain matin, la nouvelle de ce malheur enflamme Paris comme une traînée de poudre. Littéralement ce fut pareil à un coup de cloche qui réveilla tous ceux dont la haine du régime constituait la raison de vivre. Il suffit de se reporter aux journaux du temps pour vérifier que je n'exagère pas.

L'émeute éclate avec la rapidité de la poudre. Une colonne de six mille manifestants, conduite par Jean Carrère, marche sur la Chambre pour l'envahir et exiger la révocation de M. Lozé. Il s'en fallut de peu qu'elle ne réussît. Et c'est à partir de ce jour que, par les soins d'un questeur, nommé Madier de Montjau, les balustrades du Palais Bourbon vers le quai ont été hérissées de pointes de fer.

Pendant ce temps, les révolutionnaires, qui avaient battu le rappel de tous leurs adhérents, tentaient, aidés par les cochers, et les terrassiers en grève, d'enlever d'assaut l'hôpital de la Charité où l'on avait transporté le corps de Nuger, dans le but de s'emparer de ce cadavre pour le promener à travers la ville.

Il y eut là quelque chose d'impulsif, sans colloques préalables ni calculs ; et il est presque incompréhensible, autrement que par un accès de colère collectif, le mouvement de révolte qui se propagea de quartier en quartier.

Car, il faut le souligner, les trois quarts de Paris nous approuvaient et faisaient des vœux pour nous. Paris qui hait — au fond — les parlementaires et ceux qui les garantissent du châtiment, sentait son cœur battre à l'unisson du nôtre.

La preuve ? Tandis que nous attaquions l'hôpital, nous fûmes chargés par la garde à cheval. Or, à mesure que les municipaux avançaient au grand trot et que nous reculions devant eux en tirant des coups de revolver, — on avait

pillé un armurier, rue de Rennes, — de toutes les fenêtres de la rue Jacob il pleuvait sur les casques et les chevaux des bouteilles, des briques, des pots de fleurs, des casseroles et des vases intimes.

Le 6, Charles Dupuy, président du Conseil, rassure les parlementaires pantois et croit faire un coup de maître en fermant la Bourse du travail qui, du reste, fermentait terriblement. Là-dessus, quatorze syndicats se soulèvent à leur tour et déclarent qu'ils la reprendront par la force. La ligue des patriotes annonce une réunion place de la Concorde. Les bouchers de la Villette demandent à Morès s'il est temps de jouer de la trique. Jules Guérin convoque les antisémites.

Durant ces appels à la lutte, les révolutionnaires se battaient : barricade place Saint-Germain-des-Prés, à l'orée de la rue Bonaparte, barricade rue de l'Ecole-de-Médecine, barricade de seize omnibus et tramvays renversés place Maubert, tentative d'enlèvement de la caserne du Prince Eugène, etc.

Dans l'après-midi de la même journée, on songea à coordonner toutes les forces soulevées par un même dégoût du régime et l'on se réunit chez Regnard, comme je l'ai rapporté.

III

Donc appuyé au rideau de fer de la boulangerie, je me reposais un peu et, en attendant le retour de l'émissaire que j'avais envoyé prévenir les compagnons qu'on attaquerait la Préfecture le soir, je m'efforçais de rendre le pas à l'observateur sur l'insurgé.

La première chose qui retint mon attention, c'est que j'étais fort sale : noir de poudre, gris de poussière, barbouillé de sueur mal séchée. Je regardai les poignets de ma chemise : ils étaient brunâtres. Je me représentai alors la stupéfaction de ma chère femme quand je rentrerais. Et il me sembla que j'entendais son « oh ! » de surprise réprobatrice.

C'est qu'il y avait trois jours que, pris par la bataille, je n'étais pas rentré. J'avais bien envoyé une demi-douzaine de *pneus* à ma femme ; mais ce n'était peut-être pas suffisant pour la rassurer.

Ensuite mes regards se portèrent sur le boulevard Saint-

Michel. D'habitude, à cette heure-là, il est fort animé. Or, aujourd'hui il était presque désert. Sauf les cafés, la plupart des magasins avaient clos leurs volets. De rares passants filaient vite ; les tramways cahotaient à peu près vides. La mendiante aveugle qui demeurait fidèle à son poste, contre la grille de Cluny, au coin de la rue Du Sommerard, secouait en vain le gobelet de fer-blanc où elle recueille les sous. Le seul bruit notable qui venait à mes oreilles était celui d'un régiment de dragons défilant au trot vers l'Odéon...

Puis je me remémorai les événements qui s'étaient succédé, avec une rapidité vertigineuse, depuis plusieurs fois vingt-quatre heures. Et, qu'on en pense ce qu'on voudra, j'eus une folle envie de rire. N'y avait-il pas de quoi quand on considère quelle cause minime avait provoqué tout ce hourvari ?

En effet, parce que Mlle Sarah Brown et ses amies avaient témoigné du mépris pour la feuille de vigne, Paris se trouvait sens dessus dessous, et nous allions peut-être à la révolution de nos rêves — et un homme était mort.

— Ah ! me dis-je, Taine eut bien raison d'avancer que la vie est un tome de Shakespeare interfolié de Labiche. Pour une page du *Roi Lear* ou de *Macbeth*, il y a dix pages de vaudeville....

Mais je m'assombris aussitôt : si tenace que fut mon espoir de traîner aux gémonies le parlementarisme, la raison me disait que cette échauffourée hétéroclite, sans préparation, sans chef, sans but bien déterminé, ne pouvait aboutir qu'à du sang versé, à des répressions et à un redoublement d'oppression jacobine.

— Il nous faudrait un chef, soupirai-je, mais voilà, nous ne l'avons pas.

Car, malgré l'aberration libertaire qui m'empoisonnait le cerveau, je gardais l'instinct que, seul, un Maître restaurerait l'ordre et replacerait sur sa vraie base l'Etat mis à l'envers par la République.

Comme je ratiocinais de la sorte, j'entendis chanter en chœur vers le bas de la rue de l'Ecole-de-Médecine.. Je me tournai de ce côté et je vis apparaître une troupe d'une vingtaine d'individus précédée d'un personnage maigre, vêtu de noir comme un croque-mort. Il allait bras dessus bras dessous avec un gamin de quinze ans qui se ren-

gorgeait, tout fier de déployer le drapeau noir à l'inscription d'or : *Deleatur !* de l'Anarchie (1).

Je reconnus mon ami Georges Chatelier, et dans la sorte de cantique — grave, quasi solennel et, il faut le dire, d'une fort belle musique — que chantait sa bande, *l'hymne des briseurs d'images.*

Quand ils arrivèrent près de moi, ils en étaient au dernier couplet que voici :

Les rois sont morts, les dieux aussi,
Demain nous vivrons sans souci,
Sans foi ni loi, sans esclavages :
Nous sommes les briseurs d'images.

Suivit la Carmagnole anarchiste avec son refrain où luisent des reflets de couteaux, où crépitent des mèches de bombes :

Les proprios avaient promis
De faire égorger tout Paris,
Mais les voilà f....ichus,
Nous leur botterons... l'dos :
Dansons la Carmagnole,
Démolissons, démolissons,
Dansons la Carmagnole
Et saignons
Les patrons !

Chatelier me serra la main. Emacié, dans sa redingote devenue trop large, le visage terreux aux pommettes rougies de fièvre, les yeux immenses et flambant d'une flamme meurtrière, le front balayé de mèches désordonnées, arrivé au troisième période de la tuberculose, il n'arrêtait presque pas de tousser. Par moments, du sang lui venait aux lèvres qu'il essuyait d'un geste convulsif.

— J'ai à te parler, me dit-il.

— Eh bien, cause : je t'écoute.

— Attends ; les compagnons ont soif : je vais les envoyer se rafraîchir chez Eustache.

Cet Eustache était un mastroquet de la rue Monsieur-le-Prince, qui se disait zélé pour la Sociale, mais qui était, selon toute vraisemblance, un indicateur de police.

Georges fit rouler le drapeau noir, expliqua aux compa-

(1) Pour les non-latinistes, *deleatur* peut se traduire : *supprimons tout !*

gnons — qui, le gosier fort sec, ne demandaient pas mieux que de l'entendre — qu'un canon de la bouteille leur ferait du bien et que lui viendrait les rejoindre bientôt.

Nous fûmes seuls (1).

IV

Georges s'appuya à la devanture et me dit : « Que va-t-il sortir de tout ce grabuge ?

— Je l'ignore, répondis-je, l'essentiel c'est, en ce moment, d'augmenter le désordre. »

Il rêva quelques instants puis il reprit : « Oui, n'est-ce pas, la tactique habituelle : démontrer, par les faits, la fragilité du régime, empêcher que toute autorité se reconstitue, puis lancer le peuple à l'assaut des banques et des gros propriétaires et se figurer qu'à la suite de ces exploits, l'Anarchie inaugurera l'âge d'or sur la terre. »

C'était bien, en effet, le programme anarchiste. Le ton sarcastique de Georges aurait dû m'en faire saisir l'absurdité, Mais l'âge d'or, l'idylle perpétuelle qui hallucine les révolutionnaires et leur fait perdre le sens de la réalité, me tenait si fort l'intellect que je répondis : « Et pourquoi pas ? »

Georges éclata d'un rire sardonique, ce qui lui fit cracher le sang, et poursuivit : « Ah ! poète, tu te vois déjà roucoulant sous les bouleaux avec une Amaryllis quelconque sans t'inquiéter de la pâture ni du terme. Eh bien, moi, je me f... de vos églogues et j'ai bien autre chose en tête.

— Et quoi donc ?

— La mort ! La destruction universelle, la table rase afin d'en finir avec cette existence odieuse où l'homme ne se hausse à la conscience des phénomènes que pour souffrir.

— Que veux-tu donc ?

— Rien, plus rien ! »

Ebahi, je le regardai. En effet, c'était la première fois que je rencontrais l'anarchiste complet, logique, mis à nu, celui qui propulsé par la Malice qui toujours veille, pousse aux extrêmes conséquences la doctrine née de la Révolution,

(1) « Georges Chatelier » n'est pas absolument le nom du personnage, mort d'ailleurs deux mois après. Mais sa famille, fort honnête, fort pieuse, existe encore. Je ne veux pas la contrister et c'est pourquoi j'ai déformé le nom.

cultivée, épanouie au XIXe siècle, aboutie aujourd'hui à sa floraison suprême : le culte de la Mort sous couleur de liberté intégrale.

« Et les moyens ? » dis-je.

Il eut un geste de souffrance ! « Je ne sais pas... Tout viendra en son temps. Mais en attendant, détruisons, détruisons ! »

Ses yeux semblaient des brasiers noir et or. A le considérer, j'avais peur, *j'avais froid.*

Je crus trouver un argument : « Tuerais-tu les femmes ?

— Oui !...

— Tuerais-tu les enfants ?

— Oui !... »

Je tressaillis d'horreur et je m'écartai de lui.

Georges s'aperçut de ma répulsion : « Ah ! dit-il, vous êtes tous des avortons. Vous n'aurez jamais le courage de faire la table rase. Et pourtant, quelle beauté ! l'individu devenu tellement libre, tellement dieu, qu'il conçoit la nécessité d'arrêter à jamais l'évolution au point où il est parvenu. »

Il se mit à rire du même rire poignant et cracha encore du sang... Je ne puis dire ce que j'aurais répliqué. Ce n'était plus un homme que j'avais devant moi ; c'était je ne sais quel être ténébreux qui m'entraînait dans la grande épouvante.

Heureusement mon envoyé aux compagnons de la rue Mouffetard revint à ce moment.

Ça y est, camarade, me dit-il, tous seront là pour l'attaque de la Préfecture.

Avant que je pusse lui répondre, Georges posa sa main décharnée sur mon bras et me dit : « Tueras-tu ce soir ?

— Autant que possible, non, répondis-je. »

C'était vrai ; même au temps de mes pires égarements révolutionnaires, j'eus toujours l'horreur du sang versé. D'ailleurs je n'avais pas d'arme, et je ne voulais pas en avoir.

Alors, avec une expression affreuse dans les yeux, il reprit : « Moi, je tuerai...

— Et qui donc ?

— Le premier venu.

— Et s'il est innocent ? »

Il ricana de nouveau. « Te rappelles-tu le mot d'Émile Henry à son procès ? *Il n'y a pas d'innocents.* Je pense comme lui... »

De ce coup, sous prétexte de m'entendre avec mon émissaire, je m'écartai définitivement et, sans prendre congé de Georges, je traversai le boulevard. Il me regardait d'un air de dédain, et pourtant il y avait dans ses prunelles comme une détresse infinie...

Le soir, à l'assaut de la Préfecture, je reçus d'un sous-brigadier de la garde à pied, un coup de baïonnette dans l'épaule gauche qui, par la grâce de Dieu, me mit hors de combat.

Puis le ministère fit venir soixante mille hommes de troupe dans Paris. Et la grand'ville frémissante rentra sous le joug des parlementaires.

V

L'émeute ne pouvait pas réussir. Rappelez-vous qu'elle mêlait des royalistes, c'est-à-dire des constructeurs et des conservateurs par tradition, à ces fomentateurs de néant : les socialistes et les anarchistes. Que pouvait-il sortir d'un tel imbroglio ? Rien du tout, sauf de la haine entre Français.

Si les mêmes circonstances ou d'autres analogues se reproduisaient, ceux qui méditent de renverser le régime, et qui admettent que la France pour vivre et se bien porter doit être catholique, feraient bien de se souvenir, avant tout, des directions données par le blanc vieillard qui écoute le Saint-Esprit au fond de son Vatican de pourpres et d'ors séculaires : « *Unissez-vous dans l'Église* », a-t-il dit vingt fois.

On ne lui obéit pas : les catholiques, divisés quant aux moyens de restaurer l'Église de France, préfèrent échanger des coups de poing au sortir de la messe.

C'est pourquoi la Franc-Maçonnerie jubile et les Juifs se frottent les mains.

A neglectu inspirationum tuarum, per crucem tuam, libera nos, Domine.

ADOLPHE RETTÉ.

La Révolution à Toulon [1]

La période de la Révolution, qui embrasse à peine une durée de deux lustres, est d'une complexité telle que les historiens trouvent dans son cycle une matière inépuisable de travaux, soit qu'ils fassent le récit particulier des atrocités ou des sublimes sacrifices, soit que, dans des considérations d'ensemble, ils prétendent exposer les ruines multipliées. M. de la Gorce, dans un livre très admiré, nous dépeignit naguère les déboires de l'Eglise française sous la Constituante. M. Lucien de Chilly, le lieutenant-colonel Hartmann, quelques autres ont conté la destruction de l'armée royale. L'œuvre, qu'entreprend M. Oscar Havard, complétera très utilement ces diverses études. Ses recherches ont porté sur l'action des Jacobins dans le domaine maritime. C'est une question qu'on a trop négligée jusqu'ici. Elle est d'une actualité saisissante ; et ce n'est pas, je pense, sans malice que l'érudit écrivain a voulu commencer par un volume sur Toulon la revue de nos ports de guerre avilis et saccagés.

On ne lit jamais avec froideur une page de M. Oscar Havard. La vigueur avec laquelle il fouaille la superstition démocratique enchante les amis de l'ordre traditionnel. Elle ne saurait plaire à ceux qui exigent du narrateur une absolue impassibilité. Mais quelle sottise ou plutôt quelle tartuferie

(1) *Histoire de la Révolution dans les Ports de guerre : Toulon*, par Oscar Havard. Nouvelle Librairie Nationale.

que de demander à qui examine la crise où sont en jeu les intérêts de sa race, de ses pères, de son héritage intellectuel et moral, de lui demander, disons-nous, l'indifférence, le balancement exact, impeccable entre la civilisation nationale méprisée, dégradée et le fanatisme qui s'acharna contre elle! En retraçant les malheurs du pays, la dilapidation de ses réserves, la persécution de ses meilleurs citoyens, comment résister au besoin de désigner du nom qui leur appartient la scélératesse et la stupidité conjurées contre sa grandeur ? M. Havard satisfait d'ailleurs, dans la mesure où il le doit, aux règles de l'art, en soumettant au public l'étalage de ses preuves. Sa documentation scrupuleuse, abondante, puisée aux sources officielles et quelquefois même dans les témoignages des adversaires, autorise puissamment sa sévérité.

En 1789, la Monarchie française était parvenue à constituer une flotte imposante de deux cent douze unités, dont soixante et onze vaisseaux de ligne et soixante-quatre frégates, tous bâtiments de la dernière perfection, que peuplait une armée de quatre-vingt mille hommes exercés et disciplinés. Dunkerque, le Havre, Brest, Lorient, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Toulon, avec leurs rades et leurs estuaires fortifiés, possédaient des magasins bien pourvus, des chantiers en activité. On construisait les bassins de Cherbourg.

Chez certaines familles de la noblesse une coutume religieusement observée perpétuait l'obligation de servir sur les eaux le gouvernement de Sa Majesté. Les roturiers pénétraient parfois dans cette chevalerie navale. Mais comme, d'ordinaire, l'octroi d'un titre était leur récompense, les historiens, ne voyant que des noms à particule, ont répandu cette idée très fausse que sous l'ancien régime, l'aristocratie fournissait exclusivement les officiers de la Marine.

Tous ces vaillants avaient conscience de leur dignité ; dès qu'il s'agissait de l'honneur du pavillon, ils connaissaient leur devoir et savaient répondre à l'adversaire. Un jour, le commandant de Marigny rencontre deux vaisseaux anglais qui lui enjoignent de laisser inspecter son chargement et l'interrogent sur son voyage.

— Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? où allez-vous ?

— Je suis la *Belle Poule*, frégate de Sa Majesté le Roi de France. Je viens de la mer. Je vais à la mer. Les bâtiments du Roi mon maître ne se laissent pas visiter. Si vous vou-

lez me couler, coulez-moi. Mais vous ne me visiterez pas.

Que ne peut un souverain disposant de pareils serviteurs ? En moins de vingt-cinq ans, les Bourbons ont réparé brillamment leurs fautes. Louis XVI a vengé dans la guerre d'Amérique les désastres de Louis XV. Et après le triomphe de Washington, Pitt au Parlement Britannique prononce ces paroles de découragement : « La gloire de l'Angleterre est passée ; elle faisait hier la loi aux autres ; aujourd'hui elle doit la subir. »

Il lui restait malheureusement un moyen de reprendre l'avantage. C'était de fomenter chez nous la révolte et de désagréger à prix d'or notre Etat. Elle y applique son génie, son opiniâtreté, son opulence.

M. Oscar Havard nous décrit l'évolution de l'anarchie à Toulon. Le développement du fléau fut ici particulièrement tragique. Cette cité vivait en paix. Tout à coup les ouvriers de l'arsenal entrent en rébellion ouverte. Les Jacobins du club Saint-Jean sont arrivés à les dominer et à s'en faire aveuglément obéir. Ils leur suggèrent l'idée de s'enrégimenter dans la milice citoyenne. Le commandant de la place, le comte d'Albert de Rions, qui sent le danger de pareille incorporation, l'interdit avec énergie. Il prend même des mesures contre les séditieux. De toutes parts les haines se lèvent contre lui, et la municipalité, loin de le seconder, le trahit. On s'empare finalement de sa personne ainsi que de plusieurs de ses subordonnés. On les traîne en prison et on les y laisse jusqu'à ce que de Paris arrive l'ordre de les relâcher.

M. de Glandevès, qui succède à M. de Rions, ne réussit pas mieux par son indulgence et ses pitoyables flagorneries. Même il s'en faut de peu qu'il ne se balance un soir à quelque lanterne de carrefour.

Peu à peu l'insurrection devient permanente. Plus un seul jour ne se passe qui ne soit marqué par quelque massacre ou quelque pillage. La faiblesse absurde, souvent criminelle des autorités, encourage la canaille. En même temps qu'agonise à Paris la Monarchie, la Terreur établit son règne à Toulon. Les 28, 29, 30 et 31 juillet 1792, la barbarie s'en donne tant qu'elle peut, assassine des officiers, des magistrats, des négociants. Non seulement elle les tue, mais elle souille leurs cadavres. Un pauvre homme, Louis Reboul, est décapité : les sicaires prennent sa tête, la barbouillent de vin,

fixent entre les dents une pipe et, piquant un sabre dans cette chose hideuse, la promènent partout comme un trophée.

Ce qui arriva à Saqui des Thourets est plus épouvantable. Issu d'une vieille famille de marins, marin lui-même, il avait donné dans les idées à la mode, puis était revenu au royalisme. Les Jacobins toulonnais, s'étant saisis de lui, lui infligèrent un supplice compliqué. D'abord on le suspendit par les aisselles à une branche d'arbre. Quand la fatigue d'une position si pénible eut longuement torturé le patient, on lui offrit de le détacher, à la condition qu'il nommât les complices qu'on lui supposait. « Je ne parlerai que devant les juges », murmura Saqui. Cependant, comme il ne fallait pas qu'il mourût trop vite, on le remit sur pied et on le laissa souffler. Après quoi l'on continua la besogne ; on lui taillada le corps à coups de sabre, en se gardant bien, naturellement, de lui donner de très profondes blessures. Ces cruautés durèrent trois heures, agrémentées de toutes les injures dont est capable une horde de brutes. Enfin ce jeu les lassa. Deux décharges de pistolet tirées dans le ventre de Saqui terminèrent ses souffrances.

Le 23 août, les infortunés habitants de Toulon apprirent avec épouvante que le club Saint-Jean avait fait ouvrir les portes du bagne. Les détenus, débarrassés de leurs fers, venaient d'être lâchés et déjà se répandaient dans les quartiers en hurlant l'hymne marseillais.

Cet élément ignoble, entrant en contact avec la plèbe, la rendit plus prompte à subir l'impulsion des forcenés. Il y eut une recrudescence de l'infamie. Le 10 septembre 1792, le major général de Rochemore et le Commandant de la Marine, l'amiral de Flotte d'Argenson, furent mis à mort. Ce dernier avait pourtant, comme M. de Glandevès, montré beaucoup de complaisance envers les tenants des idées nouvelles. Mais son libéralisme, si facile, si inconsidéré qu'il fût, n'avait pu le mener jusqu'à l'acceptation de la démagogie montagnarde. C'est de cette tiédeur que s'irritèrent les maîtres républicains de Toulon. Ils l'accusèrent de pactiser avec les royalistes, sous prétexte qu'il nourrissait des amitiés avec les Girondins. Des lettres fabriquées servirent à composer une machination contre lui. Bravant le danger, M. de Flotte, redevenu le vaillant officier de jadis, se rend, sur l'invitation de ses ennemis, à une fête locale. Il trouve une

foule de gredins ameutés contre lui et qui l'accueillent de cris de mort. En vain essaye-t-il de réveiller chez ses soldats présents à la solennité, les sentiments de fierté, d'honneur. Ils le laissent égorger sous leurs yeux.

Du reste, les théories impies avaient perverti les troupiers et les matelots aussi bien que le peuple. Sur chaque bâtiment on comptait un club, quelquefois plusieurs, le club du gaillard d'avant, le club du gaillard d'arrière, le club de la batterie, etc. Le ministre ne se permettait plus une promotion sans consulter les Sociétés. Leur Comité Central surveillait la répartition des crédits, le salaire des ouvriers. Ceux-ci, protégés dans la fainéantise, se contentaient de venir le matin répondre à l'appel et s'en allaient dans les bouges du port s'abrutir d'eau-de-vie et de politique.

L'installation d'une guillotine et son sinistre fonctionnement provoquèrent la surexcitation bienfaisante. Un simple artisan, Jean-Baptiste Roux, enfreignant les interdictions des clubs, convoque les sections. Il s'abouche avec tous les personnages qu'il sait résolument hostiles à l'intolérable régime. A Toulon comme à Paris, comme dans tous nos grands centres, l'immense majorité des gens souhaitaient d'agir contre l'empire de l'abjection. Mais ils étaient éparpillés et les chefs leur manquaient, tandis que de l'autre côté tout était organisé ; de là l'inertie, la passivité déplorable de la vraie France devant cette maigre légion de pendards. Partout où il se rend, le vaillant homme reçoit des réponses favorables : on adhère à l'idée d'un mouvement. Quelques-uns sont d'avis qu'il faut attendre une occasion opportune. Roux n'écoute pas les objections des temporiseurs. Il donne un rendez-vous général dans la grande salle capitulaire des Minimes. Les Toulonnais y accourent en foule et l'acclament. Mais il n'a rien d'un parlementaire et veut autre chose qu'un succès personnel. Il dénonce un complot formidable, dont l'exécution est toute prochaine, et c'est sa réponse à ceux qui conseillent la patience. « Apprenez donc — si vous ne le savez déjà — que cette nuit, ce soir même, au moment où je vous parle, les maisons des suspects sont marquées à la croix rouge et demain peut-être, mes contradicteurs n'existeront plus. Tel est l'arrêt porté par le club de Saint-Jean. Voyez et jugez, maintenant, si vous pouvez compter sur un lendemain. » L'émoi de l'auditoire est à son comble. « Eh bien, conclut

l'orateur, qu'une pétition, séance tenante, soit rédigée. Que cent cinquante de nous la signent et qu'on la porte à la Municipalité. La Loi le veut ainsi. » Ces bons Provençaux n'avaient pas encore l'expérience des révolutions et de l'absolutisme républicain ; ils en étaient encore aux pétitions et se souciaient de légalité. Tandis que les délégués portaient aux édiles la protestation signée de deux cents noms, les bandes de sans-culottes envahissent l'Hôtel de Ville, les somment de se rétracter et, sur leur refus, les enferment dans la Maison Commune. Heureusement dans ce Midi les résolutions sont vite prises. Les sectionnaires, inquiets de l'absence prolongée des leurs, s'énervent, s'informent, et, ayant appris les violences de l'adversaire, se précipitent au secours de leurs amis.

Roux, délivré, fait sonner le tocsin et battre la générale. Toute la milice urbaine se rassemble, marche contre le club Saint-Jean. Le soulèvement enhardit les timides. Les malandrins bientôt paraissent un groupe perdu dans le nombre des révoltés. En quelques heures le Jacobinisme est désarmé, la République même reniée et bafouée.

Pour éviter un retour offensif et pour tenir en bride la populace, on change le personnel de l'administration, l'on remplace les officiers suspects ou trop faibles. Enfin l'on offre le commandement de la Garde Nationale au comte de Grasset, un ancien garde du corps de Louis XVI retiré à la campagne. Le vieux militaire croit à une méprise :

— Je ne puis, objecte-t-il, servir la Convention.

— Ce n'est pas non plus notre dessein, réplique la délégation ; vos projets sont les nôtres.

Les royalistes, pour faire un exemple, tout en se gardant des méthodes odieuses des « patriotes », font arrêter ceux qui s'étaient le plus compromis dans les meurtres de la rue et les soumettent au jugement d'un tribunal régulier. Vingt d'entre eux, dont le trop fameux Sylvestre, sont reconnus coupables des égorgements et exécutés. Les deux Représentants en mission avaient été, par mesure de précaution, mis en prison. L'un d'entre eux, craignant le sort que les siens avaient fait aux « aristocrates », se pendit dans son cachot.

Comment Toulon, ainsi regagné à la patrie, tomba-t-il aux mains des Anglais ? C'est ce que M. Oscar Havard nous explique fort bien.

En même temps que le Var, soixante-quinze autres départements s'étaient soulevés contre la Convention, notamment les Bouches-du-Rhône. Marseille avait répondu avec enthousiasme à l'adresse du Fédéralisme. Malheureusement la tentative d'une marche sur Paris avorta : le général Carteaux, après avoir défait plusieurs fois les forces insurgées, put arriver jusque sous les murs de Marseille. Le Comité de Salut Public, pour rendre le siège plus efficace, prescrivit aux vaisseaux de guerre d'empêcher tout ravitaillement. C'était la famine à bref délai.

Une nouvelle victoire de Carteaux hâta la reddition de la place : Marseille fut livré au pillage, à l'incendie, au carnage. Toulon avait cet exemple sous les yeux et méditait sur sa propre destinée. Comment pourrait-on tenir tête ici aux légions révolutionnaires ? Et, dans le cas d'une capitulation, à quelles atrocités ne seraient pas voués les vaincus ?

Justement deux flottes, l'une espagnole, l'autre anglaise, croisaient au large. L'amiral Hood qui commandait la seconde et qui n'avait pu s'entendre à temps avec Marseille, renouvelle ses offres de protection à Toulon. « Si, écrit-il, on se décide à arborer l'étendard royaliste, à mettre provisoirement les forteresses à ma disposition, pour nous laisser entrer et sortir en sûreté, le peuple de Provence aura tous les secours que l'escadre de Sa Majesté Britannique, placée sous mes ordres, pourra fournir. Je déclare qu'il ne sera touché en aucune manière aux propriétés... Lorsque la paix sera faite — ce que j'espère bientôt — le port de Toulon, avec les vaisseaux qui s'y trouvent, ainsi que toutes les forteresses et toutes les forces qui y sont réunies, seront rendus à la France, d'après l'inventaire qui en aura été fait. »

Naguère Washington, pour une question de taxes, avait sollicité l'appui de la France contre son pays : le nom de Washington était honoré comme ceux des plus admirables héros. Dans cette conjoncture autrement grave, autrement pathétique, où la vie de plusieurs milliers de personnes était en jeu et même l'intérêt de la France opprimée par une secte, ne pouvait-on légitimement faire, à de telles conditions, un accord avec l'Anglais ? Le Comité Général le pensa. Mais, soucieux de sauvegarder la dépendance de la cité, il exigea de lord Elphinston venant prendre possession du fort La Malgue la confirmation des engagements pris. Le représentant de Georges III jura solennellement que l'Angleterre

conserverait la place de Toulon pour Louis XVII. L'amiral d'ailleurs le répéta dans une proclamation qui fut affichée sur les murs :

« Je répète ce que j'ai déjà déclaré au peuple du Midi de la France, que je prends possession de Toulon et le garderai en dépôt pour Louis XVII jusqu'au rétablissement de la paix en France ; et j'ai la ferme espérance que ce moment n'est pas éloigné.

« Ce 28 août 1793,

Signé : Hood. »

Moins de trois mois plus tard, le 20 novembre, deux émissaires du Cabinet de Saint-James donnaient lecture aux notables d'une *Déclaration* où le roi infirmait ces promesses magnanimes. « Le port et les vaisseaux, y était-il dit, ne seront restitués qu'après le paiement d'une indemnité dont la nature ne sera déterminée qu'à l'époque de la paix. »

Du reste, un membre du Parlement avouait le 10 avril 1794 en pleine Chambre des Communes : « La Proclamation de l'amiral Hood n'était qu'un piège pour attirer les Français dans nos bras et les réduire ensuite à notre discrétion. »

On put tout de suite voir quel zèle les Anglais apportaient au relèvement de notre Monarchie. Les Sections désiraient prier le comte de Provence de venir diriger l'offensive contre la République. L'amiral Hood objecta qu'on ne pouvait trancher ainsi la question de la Régence et que le fait d'appeler ici le comte de Provence équivaudrait à « destituer Sa Majesté Britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui avait été confiée ».

Le futur Louis XVIII, prince peu guerrier, vit repousser la demande qu'il avait lui-même formulée et ne songea pas à se passer de la permission.

Faute du Chef suprême, quantité de nobles, et des plus hautes familles, voulurent prendre rang parmi les défenseurs de Toulon. Comme ils se disposaient à passer le Rhin, ils reçurent avis que personne n'avait plus licence de s'introduire dans la place.

Les Anglais semblaient avoir à cœur de restreindre le plus possible l'action des Français. C'est ainsi qu'ils refusèrent même de s'adjoindre la Garde Nationale. Pourtant, avec l'appoint des Espagnols, des Napolitains et des Piémontais,

à peine l'armée de défense comprenait-elle huit mille hommes, alors que les Conventionnels en opposaient douze mille. Encore la désunion affaiblissait-elle ces alliés. D'autre part l'intelligence militaire, la décision, étaient du côté des assiégeants.

M. O. Havard va plus loin : il établit que l'amiral Hood vendit Toulon aux républicains. Des conciliabules eurent lieu la nuit d'abord, plus franchement ensuite ; des traces sont restées d'un arrangement conclu.

Quand la catastrophe parut inévitable, les Anglais commencèrent de fouiller à leur convenance dans les magasins du port. Ils avaient feint la résistance ; ils ne s'y attardèrent pas trop, et le matin du 19 décembre, quand les troupes de Dugommier et de Bonaparte se furent avancées de fort en fort jusqu'à l'intérieur de la ville, l'amiral Hood, oubliant sa promesse de recueillir les Toulonnais fugitifs, donna brusquement le signal de l'appareillage, non sans avoir enjoint aux capitaines des vaisseaux français de confondre leurs bâtiments avec ceux de Sa Majesté Georges III. La meilleure partie de notre marine toulonnaise était captive.

Ce qui arriva ensuite, il faut le lire dans le livre de M. Havard : la panique inouïe des habitants affolés par l'irruption des « libérateurs » et par l'explosion de l'arsenal, qui, témoigne Napoléon, « ressemblait à l'éruption d'un volcan ». Une épouvantable hécatombe suivit ce désastre. On sait comment Barras et Fréron, qui s'enorgueillissaient de cette victoire comme de leur propre succès, organisèrent des mitraillades monstrueuses, pour punir Toulon de sa révolte. L'historien reproduit ce billet ignoble de Fréron : « La mortalité est parmi les sujets de Louis XVII. Aujourd'hui tous les sergents, adjudants et soldats de la Marine y ont passé, avec la municipalité qui s'était affublée de l'écharpe blanche pendant le règne du *marmot*. Trois prêtres scélérats ont fermé le bal. Demain et les jours suivants, fusillade de deux cents jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres. »

Le 20 décembre on tua deux cents officiers et soldats de l'artillerie de marine, le 22 deux cents habitants, le 24 quatre cents, le 5 janvier huit cents.

Après quoi l'on abattit les maisons, et MM. les Représentants purent dater de Ville-Plate les rapports qu'ils adressaient à la Convention.

De Thermidor au Consulat la fortune de Toulon passa par

bien des vicissitudes. Trois nouvelles révoltes furent suivies de représailles qui décimèrent la population. La chute honteuse du Directoire assura la tranquillité définitive.

ROBERT LAUNAY.

Récemment, ici même, nous contions la carrière d'Adolphe Isaac Crémieux, membre du Gouvernement de la Défense Nationale et auteur du fameux décret sur la naturalisation des Juifs d'Algérie. Nous nous en voulons un peu d'avoir omis ce détail savoureux. Une petite-fille de ce « grand Français » a épousé M. Thomson qui s'est illustré, comme on sait, dans l'administration de la Marine. Une autre est devenue Mme Cruppi.

R. L.

OMISSION RÉPARÉE

Par suite d'une erreur typographique, l'intéressant article sur « les Etats-Unis d'Amérique, leur rôle dans le monde » qui a été publié dans notre numéro d'Avril, a paru sans nom d'auteur.

A la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous en rétablissons la signature.

Cet article est de notre ami LE MARQUIS DE BARRAL-MONTFERRAT.

Le Meurtre rituel chez les Juifs

Monsieur l'abbé Vacandard a consacré à cette question la quatrième étude de la 3e série de ses *Etudes de critique et d'histoire religieuse* qu'il vient de publier chez Gabalda.

Il nous fait connaître le résultat de son enquête dans les termes suivants : « Il serait donc temps d'en finir, comme le « disait Mgr Duchesne, avec cette accusation de meurtre rituel. C'est « là un héritage des siècles sans critique, que les générations se sont « transmis aveuglément, à la faveur des haines de races (p. 376 et 377).

S'il est vrai, comme il le dit (p. 367), que « un fait ou deux fussent-« ils avérés, il serait injuste d'en accabler la conscience de la race « juive tout entière », sa propre conclusion nous paraît tout aussi exagérée. Il aurait pu, nous semble-t-il, appliquer ici la célèbre définition de saint Thomas d'Aquin : *in medio stat virtus ;* il eût été plus près de la vérité.

Pour établir l'origine probable de cette accusation du meurtre rituel, contre les Juifs, notre auteur rappelle l'accusation portée par les païens contre les chrétiens : « Les initiations chrétiennes ne se « font pas sans immolation d'une victime humaine. On présente un « enfant couvert de pâte à celui qui doit être initié, afin de lui cacher « le meurtre qu'il va commettre ; et, trompé par cette imposture, le « novice frappe le petit être de plusieurs coups de couteau ; le sang « ruisselle, les initiés le lèchent avec avidité et se partagent ensuite « les membres palpitants de la victime (1). »

On comprend cette façon d'écrire l'histoire sous la plume de M. Salomon Reinach, auquel il fait d'ailleurs de larges emprunts ; on la comprend moins sous celle de M. l'abbé Vacandard.

(1) *Octavius*, cap. IX, P. L., t. III, col. 272.

Une remarque aurait dû s'imposer à son esprit : l'accusation contre les premiers chrétiens avait son origine évidente dans le dogme de l'Eucharistie, qui avait transpiré dans les milieux païens malgré la discipline du secret.

En second lieu une différence essentielle existe entre cette accusation du monde païen contre les chrétiens et celle du « meurtre rituel » contre les Juifs : c'est que si l'on n'est jamais parvenu à établir cette accusation contre le Christianisme, on ne peut faire autrement que de constater que *contre les Juifs il y a des cadavres, cadavres qui toujours sont retrouvés exsangues.*

En quoi consiste le meurtre rituel pour M. l'abbé Vacandard ? Il comporte essentiellement l'emploi du sang à la préparation des azymes de la Pâque. Si cette condition manque, il n'y a pas de meurtre rituel.

Pourquoi sa pensée ne s'est-elle pas reportée jusqu'aux sacrifices molochistes pour lesquels Israël a toujours eu un penchant si particulier et que si souvent ses prophètes lui ont reproché ? Le lien eût peut-être été plus étroit qu'entre l'accusation de meurtre d'un enfant portée jadis contre les chrétiens et le meurtre rituel.

On ne peut manquer de s'étonner aussi de l'extraordinaire autorité dont jouissent aux yeux de notre critique des Juifs comme Joseph Nobel, Joseph Bloch, Isidore Loeb, Salomon Reinach ou des protestants comme le Dr Strack, professeur de théologie à l'université de Berlin.

Les auteurs catholiques sont moins heureux ; ils ont à ses yeux un grave défaut : ils manquent de sens critique ; par exemple le chanoine Auguste Rohling, professeur à l'université de Prague et auteur du livre : *Der Talmudjude* (le Juif talmudiste).

S'agit-il de l'Inquisition, qui a fait le procès concernant le meurtre de l'enfant tué à Guardia, près Tolède, en 1490 ?. L'auteur fera siennes les conclusions du Juif Isidore Loeb et nous dira avec lui : « Les Inquisiteurs n'ont pu établir la date du crime, ils n'ont même « pas cherché à connaître le lieu où fut enterrée la victime. Il en con- « clut (le Juif Loeb) que *le débat portait sur un être imaginaire*. Les « dépositions des témoins, obtenues par la torture ou la menace de « la torture au cours d'un emprisonnement de plus d'un an, n'ont à « ses yeux aucune signification » (p. 342).

Les Papes eux-mêmes ne trouvent pas grâce devant lui. Grégoire XIII a inscrit au martyrologe romain le nom de Simon, le petit martyr de Trente : « Mais on sait, fait remarquer notre éminent cri- « tique, que *cette inscription n'a d'autre valeur que celle que peut lui don- « ner le compilateur du martyrologe* » (p. 351, note 6).

Sixte V et Benoît XIV ont autorisé le culte de saint Simon de Trente et du bienheureux André de Rinn, et notre auteur d'ajouter : « Disons tout de suite que *la béatification n'engage pas l'infaillibilité des pon-*

« *tifes romains;* la canonisation seule jouit de ce privilège » (p. 353).

Enfin Clément XIV, qui jouit cependant des faveurs de M. l'abbé Vacandard tant qu'il ne fut que Ganganelli, eut le tort de faire une exception en faveur des meurtres rituels de Trente et de Rinn. Aussi la riposte ne se fait pas attendre : « *Il est visible que,* dans l'étude « des affaires de Rinn et de Trente, *Ganganelli ne garde plus une* « *entière indépendance d'esprit et qu'il est influencé par les décisions* « *des papes qui ont autorisé le culte de Simon et d'André.* » (p. 353).

Nous venons de voir, tout à l'heure, M. l'abbé Vacandard reprocher aux Inquisiteurs d'Espagne de ne pas s'être suffisamment inquiétés de retrouver les restes de l'enfant tué à Guardia et en profiter pour jeter un doute sur la réalité du meurtre. A Trente on a été plus soigneux et l'on conserve encore de nos jours, outre le corps de la petite victime, « le couteau sacrificateur, le verre où les Juifs burent le sang, le « bassin pour le recueillir, la petite robe du saint, deux boîtes rem- « plies de son sang (2). Et l'auteur de se demander : « *quelle est l'authenticité de ses reliques* ? » (p. 352, note 3).

Dans l'affaire du meurtre du P. Thomas et de son domestique à Damas, en février 1840, le consul de France, M. Ratti-Menton, poursuivit, comme c'était son devoir, la punition des coupables, mais l'on aura soin de nous avertir qu'il fut « *gravement impliqué lui-même* « *dans l'affaire* qu'il avait dirigée dès le début » (p. 360, note 1).

Suivons maintenant notre auteur dans l'étude des causes elles-mêmes et voyons quels sont ses arguments.

En 1255, les Juifs immolèrent à Lincoln l'enfant Hugues. Le fait est rapporté par un contemporain, Mathieu de Paris, par Capgrave et les Bollandistes, et M. Vacandard ne trouve à en dire que ceci : « L'authen- « ticité de ce forfait fut-elle établie, *on ne voit pas qu'il soit question* « *d'un meurtre rituel. Le temps même où fut commis le crime indique* « *assez que le coupable ou les coupables ne songeaient aucunement aux* « *azymes* » (p. 339).

Pour l'affaire de Guardia où le procès fut poursuivi par l'Inquisition, la critique se résume à ceci : « Il s'agit d'un enfant chrétien, qui, « d'après les actes de l'Inquisition, aurait été immolé, vers 1488, par « une société de bandits, dont cinq Juifs et six chrétiens judaïsants ou « fils de Juifs convertis. *Les chrétiens sont ici les principaux coupables.* « *Le meurtre fut accompli à leur instigation et à leur profit, sous l'empire* « *de superstitions chrétiennes.* Le but que se proposaient les assassins « n'était pas de faire usage du sang dans des pratiques rituelles juives, « mais d'employer le cœur de l'enfant pour produire un sortilège « qui protégerait les néo-chrétiens contre les inquisiteurs. *L'accusa-* « *tion de meurtre rituel se trouve de la sorte écartée* » (p. 342).

Ici il est impossible de ne pas faire remarquer que les six chrétiens judaïsants n'ont de chrétien que l'extérieur ; qu'en fait ce sont toujours

(2) H. Desporte : *Le mystère du sang chez les Juifs*, p. 162.

des Juifs ayant conservé en secret leurs coutumes religieuses. S'ils s'étaient extérieurement convertis au Christianisme, c'était dans le seul but de se mettre à l'abri de l'Inquisition. C'est le cas de tous les chrétiens judaïsants espagnols.

En second lieu, l'emploi du cœur et du sang de l'enfant pour produire les sortilèges n'est pas une superstition chrétienne, mais bien une superstition juive ayant sa source dans la Kabbale juive.

Quant à l'affaire de Tyrnau, en Hongrie, qui date de 1494, voici à quoi s'en borne l'examen critique : « Lorsque, à force de tortures, on « finit par amener les vieillards à indiquer le mobile de leur forfait, « *per tormentorum cruciatum*, on apprit que c'était déjà la quatrième « victime à laquelle s'en étaient pris les Juifs de Tyrnau et d'ailleurs. « *Mais il ne s'agissait nullement de meurtre rituel.* Les vieillards « racontent qu'ils croyaient à la vertu éminemment thérapeutique, « voire aphrodisiaque, du sang chrétien. *Une antique et mystérieuse « tradition obligeait les Juifs à « sacrifier tous les ans à Dieu, dans « quelque région que ce soit, du sang chrétien ;* pour cette année-là, « le sort était tombé sur les Juifs de Tyrnau. »

Et l'on ajoute : « *On remarquera que les femmes et les vieillards « seuls se sont reconnus coupables et que leur aveu n'est dû qu'à la « torture* » (p. 343 et 344).

Pour ce qui est du meurtre du P. Thomas, à Damas, en 1840, après un rapide exposé, la critique se résumera en cette phrase typique : « *Que valent des aveux arrachés par de pareils moyens* ? » (p. 362).

Le meurtre rituel, tel que le comprend M. l'abbé Vacandard, est-il un mythe ?

Voici à ce sujet un témoignage qui a le rare mérite de n'avoir pas été arraché par la torture. Il est vrai qu'il émane d'un ancien rabbin, Abou-El-Afieh, converti à l'islamisme et devenu Mohammed-Effendi.

Ce dernier écrivait donc en 1840 à S. E. Chérif-Pacha, gouverneur général de Syrie :

« Le Grand-Rabbin m'avait dit une dizaine ou une quinzaine de jours « avant, *qu'il avait besoin de sang pour l'accomplissement des devoirs « de la religion... Quant au sang, à quoi peut-il servir chez les Juifs, « si ce n'est à la célébration de la fête des azymes, ainsi que je l'ai déjà « déclaré verbalement* ? Combien de fois les gouvernements n'ont-« ils pas surpris les Juifs à commettre de pareils actes ? (3). »

En fait l'emploi du sang à la préparation des azymes de la Pâque n'est qu'un caractère secondaire du meurtre rituel, il n'en est pas la condition essentielle.

Le meurtre rituel n'est pas autre chose, pour nous, que la persistance de la coutume, chez les Juifs, du sacrifice à Moloch.

(3) A. Laurent : *Révélation historique des affaires depuis* 1840 *jusqu'à* 1842 *et procédure complète dirigée en* 1840 *contre les Juifs de Damas*, t. II, p. 53 et 54.

Ne sont-ils pas particulièrement suggestifs ces quelques passages de la Bible, parmi tant d'autres que nous pourrions citer :

1. « Il marcha (Achaz) dans la voie des rois d'Israël ; *et même il fit « passer son fils par le feu*, suivant les abominations des nations que « l'Eternel avait chassées devant les Enfants d'Israël (4) ».

2. « *Ils firent passer par le feu leurs fils et leurs filles*, ils se livrè- « rent à la divination et aux enchantements, et ils se vendirent pour « faire ce qui est mal aux yeux de l'Eternel, afin de l'irriter (5) ».

3. « *Il fit passer ses fils par le feu dans la vallée des fils de Hinnom.* (6) ».

4. « *Ils répandirent le sang innocent, le sang de leurs fils et de leurs « filles, qu'ils sacrifièrent aux idoles de Chanaan* (7). »

5. « *Et ils ont rempli ce lieu de sang innocent* ; ils ont bâti des « hauts lieux à Baal, *pour brûler leurs enfants au feu en holocaustes à « Baal* : ce que je n'avais ni ordonné ni prescrit, ce qui ne m'était « point venu à ma pensée (8) ».

6. « *Tu as pris tes fils et tes filles*, que tu m'avais enfanté, *et tu « les as sacrifiés pour qu'ils leur servissent d'aliment ;* n'était-ce pas « assez de tes prostitutions (9) ?

Après la Bible, prenons le Talmud. Qu'y lisons-nous ?

« Lorsqu'un homme meurt en laissant un fils mineur à sa mère, « et que les frères héritiers du père disent : qu'il grandisse parmi « nous ; alors que la mère objecte : qu'il grandisse auprès de moi, il « faut le laisser à sa mère et non pas chez ses héritiers naturels. *Car il « pourrait arriver qu'ils l'égorgent* la veille de Pâques (14 Nisan), le « 15 étant jour de Pâques (10). »

Notons que M. l'abbé Vacandard n'a pas osé traiter de faux ce passage.

Lorsqu'après un tel passé on rencontre des Juifs massacrant des chrétiens et prenant soin d'extraire du cadavre de leur victime jusqu'à la dernière goutte de son sang, on n'a pas le droit de dire : « *un simple assassinat, même accompli en haine du Christ, fut-il mille « fois répété, ne constitue pas un meurtre rituel* (p. 368). »

Si l'on ne doit pas en conclure que tous les Juifs pratiquent le meurtre rituel *on est en droit d'affirmer que parmi les Juifs il y en a qui pratiquent le meurtre rituel.*

Abbé G. DUPERRON.

(4) IV *Regum*, XVI, 6.
(5) IV *Regum*, XVII, 17.
(6) II *Paralipomenon*, XXXIII, 6.
(7) *Psalmus* CV, 38.
(8) *Jeremia*, XIX, 4-5.
(9) *Ezechiel*, XVI, 30.
(10) Traité *Kethuboth*, 102[b].

Le Crime Rituel de Kieff

De toutes les accusations qui pèsent sur Israël, il n'en est pas de plus odieuse que celle du meurtre rituel. Dès la dispersion des Juifs, et aux époques les plus reculées, tous les peuples au milieu desquels a campé Israël, l'ont, sans exception, accusé de ce crime infâme. Aussi, les Juifs se sont-ils toujours défendus, avec la plus grande énergie, d'en être coupables.

A notre époque, les Juifs d'Occident ont changé de tactique. Au lieu de protester et de chercher par tous les moyens possibles à confondre leurs accusateurs, ils affectent, aujourd'hui, le dédain, et croient plus habile de répondre à ces accusations par le mépris. A les entendre, ce sont des calomnies bonnes à reléguer au chapitre des légendes du Moyen Age, époque d'obscurantisme, où la crédulité populaire les chargeait de crimes imaginaires : profanations d'hosties, empoisonnement des puits et des fontaines, falsification des monnaies, usures, trahisons. « Les Juifs, déclare *l'Univers Israélite*, étaient tout « désignés et amplement qualifiés pour servir de voile et de para- « tonnerre aux pratiques de toutes les magies, aux inventions de « toutes les imaginations féroces ou malades » (1).

Bien plus, et précisément au sujet du crime rituel commis à Kieff, au mois d'avril 1911, sur la personne d'un enfant de 12 ans, André Yuschinsky, Salomon Reinach fit paraître au *Journal des Débats*, la protestation suivante : « Non seulement cela (le meurtre rituel) « n'est pas prouvé, mais tous les gens compétents savent et affirment « que c'est une atroce et stupide calomnie qui n'a même pas le mé- « rite de l'originalité, étant celle même contre laquelle Tertullien, en

(1) *Univers Israélite*, 26 août 1910, p. 744.

« l'an 197 de notre ère, était obligé de défendre les chrétiens. Jamais « un fait de ce genre n'a été établi ; jamais une accusation « de meurtre rituel, comme il s'en produit chaque année, n'a été « prouvée en justice » (1.)

Voyons ce que vaut la protestation de S. Reinach. L'accusation soi-disant portée contre les chrétiens tient à la confusion créée aux premiers siècles du christianisme, par les Romains, qui ne différenciaient pas les Juifs des chrétiens, également en rébellion contre les lois de l'Empire, et qui se refusaient, les uns comme les autres, à sacrifier aux Divinités Romaines. Loin de disculper les Juifs par cette diversion, S. Reinach ne fait que confirmer davantage l'accusation dont on les charge.

« Jamais un fait de ce genre, affirme Reinach, n'a été établi ni « prouvé en justice. » Parmi la longue liste de crimes rituels dont nous donnons la table chronologique, citons seulement :

1° Le Procès de Trente, en 1471, dont les minutes sont déposées aux Archives du Vatican ;

2° Le crime de Metz, en 1669, relaté dans *l'Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz avec trois arrêts du Parlement* ;

3° Le crime de Peer, en 1791, dont le récit est consigné aux Actes judiciaires conservés dans les Archives de Zilah, en Hongrie ;

4° Le meurtre du Père Thomas, à Damas, en 1840. Les documents du procès déposés au ministère des Affaires étrangères à Paris furent détruits, en 1870, lors du passage au ministère du Juif Crémieux ;

5° Le procès de Tisza-Eslar en 1882, procès dans lequel la culpabilité des Juifs fut démontrée péremptoirement, encore que la toute-puissante intervention des Rothschild et des Juifs du monde entier imposa au gouvernement autrichien un verdict scandaleux d'acquittement ;

6° L'affaire Hilsner à Polna, en Bohême, en 1899. Hilsner fut déclaré coupable. Mais, loin de s'incliner devant le verdict, Israël s'est adressé, comme il l'avait déjà fait en faveur du traître Dreyfus, à la Cour de cassation pour faire reviser le procès. La Cour de cassation de Vienne, plus intègre que celle de Paris, a rejeté la demande en revision (2).

Voilà comme quoi, suivant l'audacieuse affirmation de S. Reinach, « jamais une accusation de meurtre rituel n'a été prouvée en justice ». Mais peu importe à Israël les faits les plus patents, les plus avérés ; les jugements des tribunaux, il n'en a cure. L'arrêt du Par-

(1) *Journal des Débats*, 14 mai 1911.
(2) *Univers Israélite*, 18 février 1910.

lement de Metz condamnant Raphaël Lévy à mort pour le meurtre rituel de l'enfant de Gilles le Moine, devient pour Théodore Reinach, « un assassinat juridique » ; et le supplice du Juif criminel, « le martyre de Raphaël Lévy de Metz » (1).

« La cour de Vienne, lisons-nous dans l'*Univers Israélite*, a rejeté « une demande dont elle était saisie, et tendant à la revision du « procès du jeune Hilsner, *injustement condamné*, pour crime, *dit* « *rituel* (2). »

Les aveux des nombreux Juifs qui se sont reconnus coupables, sont, par Israël, déclarés nuls et non avenus. Bien plus, lorsqu'un des plus célèbres Rabbins du XIXe siècle, le Dr Jallinek, de Vienne, accuse ouvertement des Juifs de Galicie de s'être rendus coupables d'un meurtre rituel, son témoignage accablant ne provoque, chez Israël, qu'une rage folle qui éclate en injures contre « l'orateur de « notre sanctuaire, un pasteur en Israël, (qui) frappe ainsi son trou- « peau avec toutes les armes empoisonnées et meurtrières de la dénon- « ciation et de la calomnie » (3).

Quant aux témoignages d'historiens favorables aux Juifs, tels que Ch. Malo et Bail, (le même qui s'intitulait fièrement « l'avocat des circoncis »), leur témoignage, lorsqu'ils reconnaissent la véracité de certains crimes rituels, par exemple, ceux d'Immestar, au Ve siècle, de Norwich, de Haguenau, de Würzbourg, de Berne, de Saint-Dié, de Trente, de Fulde, de Bruxelles, est formellement récusé par Israël, pauvre victime de la calomnie universelle des peuples (4).

Certes, nous ne prétendons pas que le meurtre rituel soit pratiqué chez les Juifs d'Occident du XXe siècle, ni même chez les Juifs cultivés d'Orient ; l'accusation serait ridicule. On peut même affirmer que beaucoup des Juifs de l'Europe occidentale ignorent le meurtre rituel et sont de très bonne foi lorsqu'ils crient à la calomnie. Ils ne pèchent que par ignorance. Mais il n'en saurait être de même des rabbins et des docteurs du Judaïsme qui s'inscrivent en faux contre cette coutume monstrueuse. Ceux-là mentent sciemment. Le crime rituel a existé chez tous les Juifs du Moyen Age. A notre époque, il existe encore chez les Juifs d'Orient, de Russie, de Roumanie, de Turquie qui sont des Juifs Talmudisants. Or, le Talmud, on le sait, prêche partout la haine du non-Juif, du Goï, assimilé à la semence de bétail. D'après le Talmud, voler, ruiner, déshonorer et tuer le Goï,

(1) Th. Reinach, *Histoire des Israélites*, p. 311.
(2) *Univers Israélite*, 18 février 1910.
(3) *Univers Israélite*, 1868, p. 241-3.
(4) Ch. Malo, *Histoire des Juifs*, pp. 149, 248, 256, 284-86. — Bail, *Etat des Juifs en France, en Espagne, en Italie*, p. 34.

est non seulement une œuvre méritoire, mais un devoir imprescriptible. Et de l'aveu de tous les historiens Juifs, B. Lazare, Th. Reinach, etc., le Talmud est toujours suivi à la lettre par l'immense majorité des 12 millions de Juifs actuellement répandus sur le globe.

N'oublions pas, d'ailleurs, que nous trouvons dans l'Ancien Testament lui-même, de nombreuses preuves que les Hébreux étaient adonnés au mystère du sang, aux pratiques de magie (1).

Les journaux actuels les plus maçonnisés sont bien obligés d'avouer, orsqu'ils nous relatent les nombreux actes de magie sanglante commis dans les pays les plus civilisés, que l'ère des superstitions féroces dont on voulait faire un monopole du Moyen Age, n'est pas encore close, en dépit des flambeaux de l'école laïque.

Qu'est-ce donc que le meurtre rituel ? et quel est son but ? C'est, pour les Juifs, de se procurer aux environs de la Pâque Juive, du sang de chrétien que l'on utilise pour la préparation des Motzas ou pains azymes. On le mélange également au vin, et il sert aussi à d'autres usages.

Dans le procès relatif au meurtre rituel du Père Thomas, à Damas, les interrogatoires officiels nous donnent tous les éclaircissements à ce sujet. « Que fait-on du sang ? » demande le Consul de France à l'accusé, Mourad el Fath'al. — « On s'en sert pour la fête des Azymes ». — « Comment savez-vous qu'il doit servir pour les « Azymes ? » interroge le colonel Hassey-Bey. — « J'ai demandé « pour quel objet on avait fait couler le sang, et ils me dirent que « c'était pour la fête des Azymes. »

Chérif-Pacha, gouverneur général de Syrie, s'adresse au Juif Isaac Arari : « Dans quel but avez-vous tué le père Thomas ? » — « Pour avoir son sang. Nous l'avons recueilli dans une bouteille « blanche, ou Khalabieh, que nous avons mise chez le Khakam « (rabbin) Michoué Abou-el-Afièh, le sang étant nécessaire à l'ac- « complissement de nos devoirs religieux. » — « A quoi sert le sang « dans votre religion ? » — « On l'emploie aux pains azymes. » — « Distribue-t-on ce sang aux croyants ? » — « Ostensiblement, non. « On le donne au principal Khakam. » — « Est-il vrai que le barbier « ait tenu le Père pendant l'assassinat ? » — « Je les ai vus tous en- « semble sur lui, ainsi que Suleïman (le barbier) et le domestique « Mourad-el-Fath'al. En l'égorgeant ils étaient très contents, « attendu qu'il s'agissait d'un acte religieux. »

(1) Livre de la Sagesse, ch. XII, v. 4-5. — Lévitique, XVIII, v. 21-28. — Juges, II, v. 2, 11, 17. — Rois, IV, ch. XVII, v. 11, 13, 16, 17. — Jérémie, ch. VII, v. 31-32 ; ch. XVI, v. 31-32.

Le rabbin Mouça-el-Afièh, sur l'assurance d'avoir la vie sauve, abjura en faveur du Mahométisme et envoya une déclaration écrite à Chérif-Pacha dont voici la traduction : « Le Khakam Yacoub el « Antabi m'avait dit, une quinzaine de jours avant, qu'il avait besoin « de sang pour l'accomplissement des préceptes de la religion... « Quant au sang, à quoi peut-il servir chez les Juifs si ce n'est à la célé- « bration de la fête des Azymes ? Combien de fois les gouverne- « ments n'ont-ils pas surpris les Juifs à commettre de pareils « actes » (1) ?

Un ex-rabbin converti à la religion chrétienne orthodoxe, le moine Théophytus, nous a révélé dans un petit opuscule, ce mystère du sang : « A l'époque de la fête de Pourim, le 14 d'Adar (février), les « Israélites s'ingénient à tuer un chrétien en mémoire de leur oppres- « seur Aman. Si la tentative leur est favorable, le rabbin pétrit « avec le sang du chrétien assassiné et du miel, quelques pains « de forme triangulaire... (Ce pain) se nomme *Mesloï-Monnès*.... La « forme triangulaire des pains usités à l'époque des Pourim a pour « raison la croyance des chrétiens en la Trinité Sainte, et leur sang « que le Juif y mêle, est une insulte à ce mystère symbolisé par le « triangle » (2).

*
* *

En principe, « l'agneau », c'est-à-dire la victime, doit être un jeune chrétien de moins de 13 ans. Mais faute d'un jeune garçon, on sacrifie des jeunes filles, voire des vieillards, comme dans le cas du Père Thomas, capucin de Damas. Cinq personnes sont requises pour le sacrifice. La victime est soumise aux tortures les plus atroces et son corps est percé de toutes parts. Dans les siècles passés, les Juifs crucifiaient leur victime ; ils se contentent, maintenant, d'enfoncer des clous dans diverses parties du corps. Pendant toute la durée du sacrifice, et tandis que le sang coule, l'enfant doit être maintenu debout et complètement nu, les mains attachées et la bouche bâillonnée. Le sang est recueilli des blessures, et un coup de couteau au cœur termine le sacrifice rituel. Puis la victime est rhabillée et laissée sans sépulture ; car, aux yeux des Juifs Talmudisants, le cadavre d'un chrétien n'est qu'une charogne, indigne d'être ensevelie. Examinons

(1) Achille Laurent, *Affaires de Syrie*. Procédure complète dirigée en 1840 contre les juifs de Damas à la suite de la disparition du P. Thomas, publiée d'après les documents recueillis en Turquie, en Egypte et en Syrie, t. II, p. 34 à 49. Traduction de M. Beaudin, interprète, chancelier du Consulat de France à Damas.

(2) *Ruine de la religion hébraïque*, 3e édition, à Napoli de Roumanie. Opuscule d'un ex-rabbin. Imprimé en 1803, publié en grec en 1834.

maintenant le meurtre du jeune André Yuschinsky, tel qu'il ressort du récit publié par *Novoïe Vremya*, le 30 avril 1911.

Quelques jours avant la Pâque juive, le jeune Yuschinsky, garçon de 12 ans, disparut. Pour se rendre à l'école, il avait traversé le quartier Juif, mais il n'en ressortit pas. Son cadavre fut trouvé dans une cave, proche de la maison habitée par un Juif. Le témoignage des médecins commis à l'examen du corps fut formel. Le jeune Yuschinsky n'avait pas été tué sur le coup, mais soumis à la torture. On releva 45 blessures sur différentes parties de son corps, blessures faites avec un couteau, des clous et un instrument semblable à une alène. Des clous avaient été enfoncés dans la tête. Il ne saurait donc exister aucun doute à cet égard : le meurtre d'André Yuschinsky est bien un meurtre rituel. La photographie que nous reproduisons ici montre les blessures faites à la tête, d'après une disposition rituelle (1).



Le récit de *Novoïe-Vremya* a été télégraphié au monde entier par les soins de l'agence *Reuter*, agence Juive, ne l'oublions pas, et reproduite dans des journaux philosémites, tels que le *Journal des Débats*, en France, le *North Mail* et le *Sunderland Daily Echo* en Angleterre, etc.

Le ministre de la Justice ordonna une enquête et envoya à Kieff, Zaizeff, le plus habile des détectives de Russie. Une interpellation à la Douma eut pour effet de faire nommer une Commission chargée d'étudier la question du meurtre rituel (2). Les Juifs de Russie, de leur côté, ne restèrent pas inactifs. Grâce à leur or, le beau-père d'André Yuschinsky et quelques-uns de ses parents furent arrêtés, sous l'inculpation d'être les meutriers de l'enfant. Au moyen de cette arrestation, les Juifs détruisaient l'existence d'un meurtre rituel. C'est alors que les Vrais-Russes publièrent dans *Zemstchina*, une liste de 198 meurtres rituels historiques (3).

(1) Nous devons cette photographie et deux autres représentant le corps dans la position où il fut retrouvé et la chemise de l'enfant, à M. Pourishkevitch, député à la Douma.

(2) *Jewish Chronicle*, 19 mai 1911.

(3) *Jewish Chronicle*, 21 juillet 1911.

D'autre part, le général Bogdanovitch partit pour Kieff poursuivre, par lui-même, une enquête personnelle; cette enquête fut couronnée de succès, car elle aboutit à la mise en liberté du beau-père d''André Yuschinsky. Le gouvernement ordonna une nouvelle enquête, et nomma une nouvelle commission dans un but d'impartialité. Cette fois, les Juifs Mendel Beilis, son fils et Aaron Tchernopolsky furent arrêtés (1).

Israël aussitôt se soulève. A son instigation, la police de Kieff, dans le but de faire relâcher Beilis, cherche de nouveau à inculper le beau-père et l'entourage de la victime. De plus, les Juifs font signer une pétition à 80 littérateurs russes, protestant contre la calomnie du meurtre rituel (2).

Non contents de cela, ils cherchent à créer un mouvement d'opinion contre le meurtre rituel, parmi le monde artistique, le clergé et la classe ouvrière. Comme il fallait s'y attendre, A. Leroy-Beaulieu a envoyé sa protestation.

Le ministre de la Justice, M. Tcheglovitoff, informé de ces agissements, envoie aux autorités de Kieff un télégramme, leur reprochant de laisser à Beilis toutes facilités pour communiquer avec le dehors, et leur ordonnant, en conséquence, de l'isoler complètement (3).

De leur côté, les Juifs produisent deux témoins, d'après lesquels le meurtre de Yuschinsky serait l'œuvre d'une bande de criminels, ayant à leur tête Prichodko, Nazarenko, Nezinsky et Mifle, qui auraient simulé un crime rituel pour donner le change.

Mais, en dépit de toutes ces diversions, la Chambre de justice criminelle de Kieff a maintenu l'accusation portée contre Mendel Beilis. Ce dernier passera aux assises sous l'inculpation de blessures ayant entraîné la mort (4).

Pour répondre aux manœuvres Juives, les Vrais-Russes font publier que Beilis aurait chargé un criminel, sur le point d'être libéré, de remettre un message à sa femme. Ce criminel vient de déclarer que Beilis lui envoya du poison pour se débarrasser de deux témoins, l'assurant qu'une récompense très élevée lui serait octroyée par la communauté Juive, par voie de souscription (5).

Les intrigues d'Israël ne se bornent pas là. L'accusateur public, M. Tchaplinsky, fait arrêter à Kieff, trois détectives, Mistchuk, Smolovik et Podolka, pour avoir enterré des effets ayant soi-disant

(1) *Jewish Chronicle*, 4 août et 18 août 1911.
(2) *Jewish Chronicle*, 17 novembre et 22 décembre 1911.
(3) *Jewish Chronicle*, 26 janvier 1912.
(4) *Jewish Chronicle*, 9 février et 16 février 1912.
(5) *Jewish Chronicle*, 23 février 1912.

appartenu au jeune Yuschinsky, et avoir ensuite accusé deux voleurs d'avoir caché ces effets, dans le but de disculper les Juifs (1).

Au cas où Beilis serait condamné, et afin de discréditer à l'avance sa sentence, les Juifs accusent les juges du Tribunal d'être des partisans convaincus du meurtre rituel. Ils font courir le bruit que Yuschinsky servait d'indicateur à la police, et que la bande dont son beau-père était le chef l'avait assassiné par vengeance.

Novoïe Vremya dément que le ministre de la Justice soit un antisémite convaincu. Au surplus, ajoute la feuille officieuse Russe, il n'est nullement question d'inculper de meurtre rituel les Juifs cultivés. Ce dont on accuse les Juifs, c'est de former des Comités, de recueillir des souscriptions, et de semer des divisions au sein de l'*Ochrana* pour peser sur les décisions de la Cour et corrompre la justice (2).

A mesure que l'époque du procès approche, Israël multiplie les mouvements d'opinion à l'étranger. En France, Leroy-Beaulieu cherche à rassembler des signatures de protestation ; en Allemagne, des listes circulent parmi le monde intellectuel, dans le but de protester contre l'accusation calomnieuse du meurtre rituel (3).

Les Antisémites Russes ont répondu à toutes ces manœuvres en publiant dans *Dvuglavy Oryol*, la reproduction de la photographie du jeune Yuschinsky avec la légende suivante : « Peuple russe « orthodoxe, souviens-toi du nom d'André Yuschinsky torturé par « les Juifs ! — Chrétiens, veillez vos enfants ! La Pâque Juive com« mence le 17 mars (4). »

Il est à peine besoin de faire remarquer, au sujet du crime rituel de Kieff, que la tactique d'Israël, en Russie, est absolument la même que celle dont il s'est servi en France lors de l'affaire Dreyfus : mouvements d'opinion créés parmi les intellectuels de Russie et de tous les pays ; cas de conscience et de protestations soulevés parmi certains membres du clergé Russe ; faux témoignages et subornement de témoins ; tentatives de diversion pour faire retomber la culpabilité sur l'entourage du jeune Yuschinsky ; collectes faites dans toutes les communautés Juives, en vue de la création d'un fonds de défense (5). Tribunaux, police, presse, administration,

(1) *Jewish Chronicle*, 2 mars 1912.
(2) *Jewish Chronicle*, 15 mars 1912.
(3) *Jewish Chronicle*, 5 avril 1912.
(4) *Jewish Chronicle*, 12 avril 1912.
(5) Rappelons qu'il a été perçu un impôt spécial jusque dans les plus pauvres communautés juives des pays Barbaresques, pour innocenter l'incontestable traître Dreyfus.

Israël a tout tenté pour les corrompre et empêcher une condamnation, qui serait la reconnaissance officielle du meurtre rituel.

Leurs manœuvres couronnées de succès, lors du meurtre rituel de Tisza-Eslar, laissent à penser, malgré l'énergie déployée par les Antisémites de Russie, que les Juifs sauront obtenir un verdict d'acquittement en faveur du juif Mendel Beilis, ou tout au moins, un jugement équivoque qui créera la confusion chère à Israël, et lui permettra de se poser en victime innocente des plus infâmes calomnies.

Certes, le meurtre rituel a existé et se pratique encore de nos jours. Et si quelque chose peut nous surprendre, c'est de voir des membres du clergé, tels que Mgr Duchesne, l'abbé Vacandard, mériter les applaudissements des Revues Juives, en s'inscrivant en faux contre des faits attestés par le Saint-Siège lui-même.

En effet, des Bulles de Papes relatent des meurtres rituels, entre autres, le martyre de saint Laurentin, cité par le Pape Benoît XIV dans la Bulle : *Beatus Andreas* (1).

De nombreux enfants, ainsi martyrisés par les Juifs, ont été, de ce fait, canonisés, tels :

Saint Guillaume, en 1144, à Norwich ;
Saint Henri, en 1220, à Wissembourg ;
Saint Hugues, en 1255, à Lincoln ;
Saint Werner, en 1286, à Obereswel ;
Le bienheureux André, en 1462, à Rinn ;
Saint Simon, en 1475, à Trente ;
Saint Laurentin, en 1485, à Vicence ;
Le saint enfant de la Guardia, en 1490 ;

sans compter les nombreux martyres d'enfants relatés dans les Actes des Saints.

En résumé, tous les peuples chrétiens d'Europe ont toujours accusé les Juifs de meurtre rituel, et ce, à toutes les époques. Plusieurs de ces victimes ont été canonisées par les Papes.

Des arrêts de Parlement, des jugements de Tribunaux ont convaincu les Juifs de ce crime. Nombre de Juifs se sont reconnus coupables de meurtres rituels, en dehors de toute torture. Des rabbins convertis, comme le moine Theophytus, ont révélé l'existence du mystère du sang.

Un rabbin célèbre de Vienne, le Dr Jallinek, n'a pas craint, à la

(1) Les Juifs invoquent l'autorité du Pape Innocent IV, qui aurait rejeté l'accusation du meurtre rituel, comme une calomnie. Cette Bulle d'Innocent IV est apocryphe et passe pour avoir été fabriquée par eux.

fin du XIX[e] siècle, d'accuser ouvertement ses coreligionnaires de cette pratique monstrueuse.

Enfin les peuples musulmans, eux aussi, accusent les Juifs de meurtre rituel, preuve absolue que ce n'est pas par haine du peuple déicide que les chrétiens chargent les Juifs de ce crime infâme.

Ne nous faisons pas d'illusion, cependant. L'or d'Israël est plus fort que l'évidence même. Il se trouvera toujours des aveugles volontaires pour ne pas voir, des sourds pour ne pas entendre la vérité que nous clamons dans le désert : le meurtre rituel n'est pas une calomnie ; le meurtre rituel existe.

G. de Lafont de Savines.

Liste chronologique des crimes rituels historiques.

Immestar.	418.	Socrate le Scholastique.
Blois	1071.	Robert du Mont Saint-Michel.
Norwich	1144.	(Saint Guillaume) *Acta Sanct.*
Glocester	1160.	*Monumenta Germ. Scriptorum.*
Londres	1180.	*Acta Sanct.*
Paris	1179.	(Saint Richard).
Braisne	1181.	Rigord, *Hist. de Philippe-Auguste.*
Wissembourg	1220.	(Saint Henri).
Munich	1225.	Meichelbeck, *Hist. de Frisingue.*
Norwich	1235.	Mathieu de Paris.
Fulde	1236.	Albert de Strasbourg.
Norwich	1240.	Mathieu de Paris.
Lincoln	1255.	(Saint-Hugues).
Northampton	1279.	Mathieu de Paris.
Londres	1244.	
Londres	1257.	Cluverius, *Epitomæ histor.*
Londres	1279.	Florent de Worcester.
Saragosse	1250.	Joann. A. Lent, *De Pseudo-Messiis.*
Orsona	1250.	
Wissembourg	1260.	*Annales de Colmar.*
Pforzheim	1261.	Thomas de Catimpré, *De ratione vitæ.*
Munich	1282.	Raderus, *Bavaria Sancta.*
Mayence	1283.	Baronius, *Annales de Colmar.*
Munich	1285.	Raderus, *ibid.*
Oberwesel	1286.	(Saint Wernher).
Berne	1287.	Henri Murer, *Helvetia Sancta.*
Souabe	1289.	

Colmar	1292.	
Constance	1292.	
Berne	1294.	
Crems	1293.	
Remken	1302.	*Annales de Colmar.*
Wizzens	1303.	*Hist. des landgraves de Thuringe.*
Prague	1305.	Jean Dubraive, *Hist. de Bohême.*
Le Puy	1320.	
Annecy	1321.	Denys de Saint-Martin, *Gallia christ.*
Uberlingen	1331.	Jean Vitoduran, *Chronique.*
Munich	1345.	Raderus, *Bavaria Sancta.*
Messine	1347.	
Cologne	1347.	Bollandistes.
Hagenbach	1380.	Martin Crusius. *Annales de Souabe.*
Diessenhofen	1401.	
Cracovie	1407.	
Tongres	1413.	
Ravensbourg	1429.	*Acta Sancta.*
Ratisbonne	1430.	*Bavaria Sancta.*
Tyrnau	1494.	Bonfinius, *Fasti Ungarici.*
Savona	1452.	Alphonse Spina, *De bello Sudæorum.*
Rinn	1462.	(Bienheureux André).
Trente	1475.	(Saint Simon).
Trevise	1480.	
Vicence	1485.	(Saint Laurentin) Benoît XIV, Bulle *Beatus Andreas.*
Castille	1454.	Alphonse Spina.
Toro	1457.	
Guardia	1490.	Saint enfant de la Guardia.
Sepulveda	1468.	Colmenares, *Hist. de Ségovie.*
Bergame	1480.	
Waltkirk	1503.	*Acta Sancta.*
Budweiss	1505.	
Posing	1509.	*Spectat. de Zirgler.*
Tyrnau-Biring.	1520.	*Acta Sancta.*
Sappenfeld	1540.	Raderus, *Bavaria Sancta.*
Raw	1547.	
Witow	1569.	
Punia	1574.	
Szydlow	1590.	*Acta Sancta.*
Vilna	1592.	*Acta Sancta.*
Gostin	1595.	
Szydlow	1597.	*Acta Sancta.*
Podlaquie	1598.	*Acta Sancta.*
Caaden	1650.	Teutzel, *Entretiens de janvier,* 1694.
Tunguch	1655.	*Id., Ibid.*

Vienne	1665.	*Spectat. de Zirgler.*
Metz	1669.	
Orkul	1764.	
Tasnad	1791.	
Péra	1808.	
Alep	1810.	Lettre de John Barker, consul à Alep, à M. de Ratti-Menton, consul à Damas.
Corfou	1812.	
Beyrouth	1824.	
Varsovie	1827.	Abbé Chiarini, *Teoria del Giudaïsmo.*
Hamath	1829.	
St-Pétersbourg	1831.	
Tripoli	1834.	
Tallya	1879.	— Komorn, 1880. — Kaschau, 1881.
Stein-am-Auger	1878-1879-1880-1881.	
Zboro	1875.	
Szalacs	1877.	
Piros	1879.	
Tisza-Eslar	1882.	
Smyrne	1883.	*Moniteur de Rome.*
Damas	1840.	A. Laurent, *Affaires de Syrie.*
Koutaïs	1879.	*Univers*, 5 avril 1873.
Lutza	1881.	
Polna	1899.	
Kieff	1911.	

P. S. — Ainsi que nous l'avons toujours annoncé depuis un an, le crime rituel de Kieff, qui devait se juger aux assises de mai, vient d'être encore renvoyé *sine die*. N'oublions pas qu'Israël ne veut pas d'une condamnation judiciaire pour meurtre rituel, et ce qu'Israël veut, la magistrature le veut. Mais, en ce cas, comment concilier cette crainte du débat au grand jour des assises avec la superbe indifférence d'Israël au sujet des accusations dont il est l'objet ? Et pourquoi ces phrases de Capitaine Fracasse, comme celle que nous relevons dans les *Archives Israélites* du 16 mai 1912 sous la signature d'Em. Cahen : « Nous attendrons donc sans crainte « la publication que doit faire sur ce sujet M. de Lafont de Savines « dans le prochain numéro de la *Revue Antimaçonnique* d'une étude « illustrée de photographies impressionnantes. »

La Perte d'une colonie

SAINT-DOMINGUE ET LA RÉVOLUTION (1)

III

Cependant, l'Assemblée Constituante fait un nouveau pas dans la carrière des contradictions et des désaveux. Le 15 mai 1791, un décret met le sort des esclaves à la merci des Assemblées coloniales. Le vote de cet édit dénoue un débat au cours duquel Du Pont (de Nemours) et Robespierre offrent d'immoler nos possessions transatlantiques aux principes que préconisent, à la même heure, les anti-esclavagistes de Londres (2). Tout en subordonnant le statut des mulâtres au vœu « préalable

(1) Voir la *Revue Antimaçonnique* du 15 mars et du 15 avril 1912.

(2) Du Pont : « Ne craignons pas la séparation des colonies. Si elle devait avoir lieu, si vous vous trouviez dans la nécessité pressante de sacrifier ou la justice ou l'humanité, je vous dirais que votre puissance unique tient à l'équité..., que votre intérêt, celui de l'Europe, celui du monde, exigerait que vous n'hésitassiez pas dans le sacrifice d'une colonie plutôt que d'un principe. »

Robespierre : « Du moment que dans l'un de vos décrets vous aurez prononcé le mot *esclaves*, vous aurez prononcé votre déshonneur et le renversement de votre constitution... Eh ! périssent les colonies, si vous les conservez à ce prix. »

et spontané » des colonies, la Constituante, sans prendre garde qu'elle viole ses propres résolutions, ordonne que « les Assemblées coloniales et paroissiales s'ouvrent aux gens de couleur « nés de pères et mères libres ». Outrés de cette atteinte aux droits dont la Constituante vient elle-même de les nantir, les colons se livrent à de si violentes protestations que, le 24 septembre 1791, l'Assemblée métropolitaine, intimidée, biffe la loi du 15 mai. En vertu de la loi nouvelle, les Assemblées coloniales auront, seules, le droit de se prononcer sur le régime intérieur de la colonie et sur l'état des personnes.

Cette disposition est la sagesse même. La prudence ne conseille-t-elle pas, en effet, de mesurer l'attribution des privilèges politiques à l'ascension morale des bénéficiaires ? Malheureusement, ce conflit d'édits contradictoires brouille les cervelles, aigrit les esprits et précipite les uns contre les autres les gens que la Constituante s'était flattée, sinon d'unir, du moins de désarmer. Pauvre politique, d'ailleurs, que celle qui confie aux lois l'apaisement des révoltes, l'harmonie des volontés et la concorde des cœurs ! Si, dans nos provinces françaises de l'Ouest, les décrets et les proclamations de la Puissance publique ne conjurent pas la guerre civile, imaginons-nous l'ascendant que dut exercer le verbiage philosophique de nos législateurs sur 40.000 mulâtres et 500.000 Congolais, presque tous étrangers à notre civilisation, à nos mœurs et même à notre langue ! Ce n'est pas en vain qu'au-dessus d'une masse d'hommes, soumise depuis des siècles, à la plus rigoureuse discipline, le sceptre du commandement tergiverse. En suspendant tout à coup le code, qui, jusque-là, maintenait les cadres de la population servile, la Constituante livre à l'ennemi les clefs de la citadelle où s'abritait la société coloniale. Une fois la brèche ouverte dans le rempart, il était facile de prévoir que les esclaves, soudainement débridés, se rueraient, le poignard à la main, sur leurs maîtres.

Des forfaits sans nom ensanglantent les derniers mois de l'année 1791 : récoltes incendiées, propriétés saccagées, blancs égorgés, femmes violées, enfants empalés, voilà les invariables « sommaires » des Rapports officiels qu'envoient à Paris les autorités impuissantes et que nous retrouvons, aujourd'hui, dans les cartons des Archives Nationales, les uns jaunis par le temps et les autres salpêtrés par le naufrage

d'où les sauva le dévouement de quelque marin obscur (1).

Quel est le drapeau des tueurs ? Un enfant blanc embroché, tantôt à une baïonnette et tantôt à une gaule. Les maîtres les plus humains subissent les traitements les plus barbares. Aux environs de Jérémie, une bande d'hommes de couleur pénètre dans la maison d'un planteur, viole devant lui sa femme enceinte de six mois, lui ouvre le ventre, en arrache l'enfant et le jette aux pourceaux. A Léogane, s'inaugure un supplice que n'avaient pas prévu les tortionnaires stipendiés par les Césars. Ces brigands s'emparent du maire, lui enlèvent la peau de la plante des pieds et le forcent à marcher, le derme nu, sur des charbons ardents. On finit par dépecer le patient en quartiers. D'autres bourreaux attachent leurs victimes à des arbres résineux, les allument et dansent autour du brasier. On scie des corps vivants entre deux planches. En quatre jours, la moitié de la province du Nord, incendiée, n'offre plus qu'un amas de décombres. Pendant la nuit, les cases, les bâtiments, les champs de cannes à sucre, dévorés par les flammes, embrasent l'horizon d'aurores boréales qui jettent au loin le reflet d'autant de cratères.

Les alternatives de la lutte provoquent, entre les belligérants, une rivalité de représailles. Les Blancs s'arment et marchent, sous des chefs résolus, contre les camps où se retranchent les nègres non moins bien commandés et non moins braves. Pas un vaincu ne survit à la défaite. Les troupes régulières concourent au châtiment des rebelles. Mais quelques détachements de soldats peuvent-ils venir à bout d'une émeute où s'enrôlent cinquante mille mutins qui, serrés de près par les Blancs, trouvent, dans les halliers des mornes, un inexpugnable refuge ?

Au milieu de ces horreurs, quand, dans la brousse fumante, le meurtre et l'incendie ne laissent que des flaques de sang et des tas de cendres, un officier de marine, le commandant de la station navale du Cap, le comte de Grimoüard (1), âme généreuse, esprit chevaleresque, se

(1) Archives Nationales. DXXV, C. 66.

(2) Nicolas-Henri-René de Grimoüard, né le 25 janvier 1743 à Fontenay-le-Comte, fils du chevalier de Grimoüard, baron de Guinepotte, entré en service à quatorze ans, fut envoyé comme garde-marine en 1757 à Rochefort, prit part à la guerre d'Amérique, promu lieutenant de vaisseau

persuade qu'il pourra dissoudre les factions et réconcilier les races. Dans la province de l'Ouest, où les Blancs eurent moins à se plaindre des Noirs, les gens de couleur veulent profiter de l'effervescence générale pour ouvrir les hostilités contre les Européens. Dirigés par un ancien officier d'artillerie, Hanus de Jumécourt, les Petits-Blancs dominent à Port-au-Prince, pendant que les mulâtres, obéissant aux ordres de Pinchinat, de Beauvais, de Pétion et de Rigaud, occupent une riche paroisse voisine, la Croix-des-Bouquets. Une lutte paraît imminente entre les deux villes et les deux races : les habitants de Port-au-Prince se préparent à soutenir un siège contre les mulâtres et les noirs. Désireux d'éviter l'effusion du sang et ne prenant conseil que de son patriotisme, Grimoüard s'abouche avec les chefs des hommes de couleur et leur propose son arbitrage. Adhésion immédiate, des négociateurs sont nommés. Entre les deux partis s'engagent des pourparlers, où la défiance parlemente avec la ruse.

le 14 février 1778 et eut l'occasion de se distinguer par plusieurs brillants faits d'armes : fit sauter un bâtiment anglais, le *Belkart*, et enleva à l'ennemi le corsaire *le Débora*, avec cent hommes d'équipage et un brik de seize, sans lui-même perdre un seul homme. Nommé chef de brigade de la marine et commandant de la *Minerve*, il soutient, le 3 janvier 1781, un combat acharné contre deux vaisseaux, le *Courageux* et le *Vaillant*, pour protéger deux autres frégates poursuivies par le *Courageux*. La moitié de l'équipage fut mise hors de combat, les mâts se brisèrent, la cale et l'entrepont se remplirent d'eau. Le commmandant était grièvement blessé, et la frégate allait couler quand M. de Villeneuve, le second, se décida à amener le pavillon. Le vainqueur, lord Mulgrave, saisi d'admiration pour la bravoure du chevalier de Grimoüard, le traita avec égard, et, en témoignage d'estime, fit remettre leurs épées aux officiers de la *Minerve*. Aussitôt sa rentrée en France, le chevalier fut nommé, le 9 mai 1781, capitaine de vaisseau. Le 27 janvier 1782, il partait pour l'Amérique, comme second, à bord du *Magnifique*, puis, au mois d'avril 1782, il était appelé au commandement du *Scipion*. Le 17 octobre 1782, le chevalier de Grimoüard, avec M. de Kergariou, qui commandait la frégate *la Sybille*, livre un combat à deux vaisseaux anglais où il a douze hommes tués et quarante-trois blessés, dont six officiers, le capitaine compris. Ce combat, où M. de Grimoüard resta maître du champ de bataille, après deux heures d'abordage, y acheva de mettre en relief l'illustre marin. Louis XVI lui conféra le titre de comte et une pension de 800 livres. Le 1er septembre 1788, le comte de Grimoüard était nommé major général de la marine à Brest et, le 2 décembre 1789, il recevait le commandement de la station occidentale d'Afrique. A son retour du Sénégal, le ministre de la Marine le chargeait, le 31 octobre 1790, du commandement du *Borée* en partance pour les Antilles.

Grimoüard aurait voulu que les deux factions obtinssent une satisfaction égale et que l'une ne fût pas sacrifiée à l'autre. Mais voici que, rompant les conférences, les mulâtres, « la torche et le poignard à la main », obligent les Blancs à signer, le 11 septembre, un pacte, — « le Concordat de la Croix-des-Bouquets », — qui, non seulement confirme, mais aggrave la loi du 15 mai. C'en est fait de l'entente projetée. Aux assemblées et aux municipalités en exercice succèdent des groupements où prévalent les gens de couleur. En vain le général Blanchelande et l'Assemblée coloniale se déclarent-ils contre ce concordat qui les frappe de déchéance. Port-au-Prince, en vertu d'un second traité (19 octobre) se soumet à la tutelle d'un régiment de 1.500 mulâtres prêts à faire feu, dès la première alerte, sur les Blancs qui frémissent contre cette mainmise. La catastrophe que prévoient les spectateurs avisés ne se fait pas attendre. Le geste agressif d'un nègre donne le signal d'une mêlée générale. Un quartier de Port-au-Prince brûle, et, dès le lendemain, la guerre civile éclabousse de sang et de flammes toute la Province.

IV

Cependant, la France ignore cette crise et ne soupçonne pas ces drames. Sans doute le discours de l'abbé Maury, ses vues si sensées, ses critiques si judicieuses et ses pronostics, que l'avenir devait si cruellement justifier, ont appelé sur les Antilles l'attention des Pouvoirs publics. Nulle crainte ne hante pourtant nos législateurs, pleins de foi dans leur science politique. Si la majorité de l'Assemblée Constituante encourage et soutient les *postulata* des hommes de couleur, le loyalisme traditionnel des Noirs la rassure contre les conséquences de ses doctrines. Néanmoins, l'Assemblée juge qu'il est temps de disputer à l'anarchie un domaine plus que jamais nécessaire au développement de la richesse nationale. Le 28 novembre 1791, débarquent, au Cap, trois commissaires royaux, — Mirbeck, avocat au Conseil d'État, Roume de Saint-Laurent, créole de la Grenade, et Saint-Léger, médecin irlandais, au service de la France. — Un mandat spécial charge les trois Commissaires de rendre à Saint-Domingue la quiétude dont, depuis trop longtemps, le prive une agitation

non moins funeste aux transactions de la colonie qu'au commerce de la Métropole.

Un *Te Deum*, chanté à l'église du Cap, et une amnistie, promise à tous les rebelles qui se dessaisiront de leurs armes, calment, un moment, les partis et donnent aux *Missi dominici* de la Constituante l'espoir d'une prompte pacification. Courte illusion et plus courte trêve ! Mandés devant les Commissaires, les chefs des nègres rebelles, Jean-François et Biassou ne peuvent s'entendre avec les délégués de Paris, mis en garde par les planteurs contre la duplicité d'un ennemi qui, depuis un an, a remporté trop de succès pour se résigner désormais à la subordination d'antan. La discorde civile a révélé aux nègres leur force : les vainqueurs peuvent-ils déposer les armes, avant d'avoir conquis la toute puissance ? D'autre part, les deux Concordats de la Croix-des-Bouquets ont « violé » le statut du 24 septembre et conféré aux mulâtres un ascendant que la violence augmente chaque jour. En vain l'Assemblée coloniale, invoquant la loi qui l'a créée et qui devrait la protéger contre les usurpations de la force, flétrit-elle une illégitime dictature. Au lieu de soutenir l'œuvre de la Constituante, les Commissaires réservent leurs sympathies, non à la minorité opprimée, mais au nombre inique et victorieux. Sans autre règle du devoir que l'acquiescement à la cause que favorise le sort des armes et la supériorité du crime, Mirbeck et ses collègues tantôt refusent et tantôt accordent tout à l'émeute, suivant qu'elle triomphe ou qu'elle échoue.

A leur arrivée, Roume, Mirbeck et Saint-Léger avaient trouvé Saint-Domingue déchiré par les factions, sans doute, mais investi, quand même, encore d'une force qui pouvait relever, dans l'île, notre prestige et notre drapeau. En partant, les Commissaires laissent Saint-Domingue asservi aux hommes de couleur. Pour conquérir les mulâtres, les délégués parisiens ont souscrit à tous leurs *desiderata*. Pouvoirs politiques, droits civiques, ils leur ont tout donné. Les « non-libres » de la veille jouissent de tous les droits que la Charte promulguée par la Constituante a reconnus aux Français de la métropole. Mais cette égalité ne suffira pas à nos orgueilleux métis. De même que les jacobins de Paris, les mulâtres, à peine affranchis, ne se considéreront comme vraiment « régénérés » que le jour où ils pourront non seulement dominer les Blancs, mais les opprimer et les anéantir.

Sous le triumvirat de Mirbeck, de Roume et de Saint-Léger, les Blancs ont donc perdu et les gens de couleur gagné la maîtrise de Saint-Domingue. Ce « progrès » ne suffit pas à la philosophie nouvelle qui s'est donné la mission d'affranchir l'Ancien et le Nouveau Monde en soumettant les masses à la suprématie des moins cultivés et des moins dignes.

Le métis représente encore une élite. Il faut à Saint-Domingue une autre civilisation et d'autres chefs. Les législateurs de la métropole remplacent les trois délégués de la Constituante par trois nouveaux dictateurs : Sonthonax, Ailhaud et Polverel qui détacheront de notre empire Saint-Domingue et l'enlèveront à la dictature des mulâtres pour le livrer à l'hégémonie des Nègres. Ce *descensus Averni* va précipiter Saint-Domingue dans le sang et dans le chaos. Originaire d'Oyonnax, venu du Bugey à Paris pour y exercer les fonctions d'avocat au Parlement, Sonthonax incarne le basochien de 89, le procédurier besogneux que son incompétence intégrale habilite à tous les rôles. Jurisconsulte instruit, Polverel se montrera, naturellement, moins tranchant et plus circonspect. Le seul délégué qui connaisse Saint-Domingue, Ailhaud, choisi parmi les anciens fonctionnaires de la colonie, pour éclairer des collègues indifférents ou moins hostiles à ses lumières, n'exercera pas longtemps cette fonction platonique. En voyant s'écrouler, en moins de six mois, sous les coups de pioche de Sonthonax, l'édifice que la France avait mis plus d'un siècle à construire, Ailhaud se dérobera, par la fuite, à la responsabilité de cette catastrophe.

Arrivés, le 18 septembre 1792, au Cap-Français, les trois commissaires lancent, le 24, une proclamation où Sonthonax, avant de procéder aux exécutions qu'il médite, déguise ses projets et endort ses victimes. « L'esclavage des nègres, dit le Manifeste, est nécessaire à la culture et à la prospérité de la colonie. » Tous les citoyens, en état de porter les armes, sont en même temps invités à concourir à l'étouffement de l'insurrection tramée par les Noirs. Les planteurs inspirent un si vif intérêt à Sonthonax que, le 4 décembre, notre Proconsul va jusqu'à dire que « si l'Assemblée nationale égarée pouvait oublier les prérogatives des colons et détruire le germe de leur prospérité, Sonthonax ne tremperait pas dans cette injustice. »

Six mille hommes de troupe, commandés par le général d'Esparbès (1), et les maréchaux de camp d'Hinnisdal (2), de la Salle (3) et de Montesquiou-Fezensac (4), mettent à la disposition des commissaires une force suffisante pour écraser les rebelles et restaurer notre prestige. Mais les officiers et les soldats qui ne doivent aux jacobins ni leur enrôlement ni leur investiture, ne sauraient obtenir la confiance de nos sectaires. Il faut, à cette faction, non des soldats traditionnellement habitués à défendre l'ordre, mais un corps de janissaires ou de prétoriens inféodés à leurs complots et à leur

(1) Esparbès (Jean-Jacques d'Esparbès de Lussan, comte de), né le 1er décembre 1720, à Montauban, en Quercy, lieutenant au régiment de la Marine en 1738 ; capitaine de cavalerie en 1743 ; colonel du Soissonnais le 19 septembre 1747 ; maréchal de camp en 1763 ; inspecteur des troupes en 1779 ; lieutenant général le 1er mai 1780, appelé au commandement de la 20e division militaire le 1er avril 1791 ; gouverneur général de Saint-Domingue le 6 juin 1792 ; déporté par Sonthonax le 21 octobre 1792, rentré en France le 5 décembre 1792, mis en accusation le 4 février 1793 ; acquitté par le tribunal révolutionnaire le 30 avril 1793, retiré dans ses foyers à Lamothe-Dardiques (Gers). (*Archives adm. du Ministère de la Guerre.*)

(2) Hinnisdal (Louis-Maximilien-François-Hermann de Fumat, comte d'), né à Saint-Pierre-Damas, diocèse de Boulogne-sur-Mer, le 2 mai 1751 ; sous-lieutenant en 1767 ; lieutenant en 1773 ; capitaine en 1774 ; colonel le 25 juillet 1791 ; maréchal de camp le 13 décembre 1791 ; commandant de la partie nord de Saint-Domingue du 3 mai 1792 au 3 septembre 1793, date de son retour en France. Le général d'Hinnisdal fut remis en activité le 7 fructidor an VII, et envoyé à Turin. Admis à la retraite le 9 fructidor an XI, il écrit à Louis XVIII, le 11 octobre 1815, une lettre où il reconnaît le gouvernement nouveau et demande à le servir. (*Archives adm. du Ministère de la Guerre.*)

(3) La Salle (Adrien-Nicolas, marquis de), né le 11 février 1735, lieutenant en 1751 ; capitaine en 1755 ; lieutenant-colonel en 1779 ; maréchal de camp en 1789 et nommé, le 14 juillet 1789, général de la Garde nationale parisienne, fut envoyé, en 1792, à Saint-Domingue pour commander la province de l'Ouest ; puis gouverneur général par intérim. Le Dr A. Corre a publié, à Quimper, en 1897, les *Papiers du général A.-N. de La Salle*. Ces papiers racontent les aventures du général à Saint-Domingue. Le Directoire nomma l'ancien gouverneur de Saint-Domingue chef du bataillon des Vétérans. A son arrivée de Saint-Domingue, sur l'*Embuscade*, La Salle fut incarcéré, à Brest, sur l'ordre du ministre de la Marine pendant cinq mois, jusqu'à la fin de l'année 1794. (*Archives adm. du Ministère de la Guerre.*)

(4) Montesquiou-Fezensac (Philippe-André-François, comte de), né en 1753, décédé en 1833. Se démit de son commandement dès qu'il apprit la mort de Louis XVI. Le 22 février 1793, sur le rapport du ministre de la Marine, le Conseil exécutif provisoire (plus tard Comité de Salut public) donne des ordres pour faire arrêter à son débarquement le citoyen Montesquiou qui a quitté, sans congé et sans autorisation, son poste de commandant de la partie ouest de Saint-Domingue. (*Recueil des actes du C. de S. P.*, t. II, p. 174.)

fortune. Dévoué au roi et à l'Etat, le lieutenant général Rouxel de Blanchelande, le gouverneur de l'île, contrecarre les intrigues et les calculs des commissaires. Pour l'immoler, Sonthonax l'accuse de partager les animosités des nègres et de conspirer avec eux la perte de Saint-Domingue. Un interrogatoire minutieux (30 septembre 1792) exonère, il est vrai, Blanchelande de tout soupçon et l'innocente d'une imaginaire connivence avec les ennemis de Saint-Domingue. Mais, comme « le cri général de la colonie lui est contraire » (1), on l'embarque, le 4 octobre, pour la France et pour l'échafaud. Le gouverneur de Saint-Domingue ouvrira, en effet, le 17 avril 1793, la liste des cinquante-cinq officiers généraux que décapitera la Révolution.

Après avoir proscrit le général qui les avait précédés dans l'île, les commissaires se tournent vers le général qui vint avec eux pour la « régénérer ». Mais comme le comte d'Esparbès n'est pas moins hostile que Blanchelande à la suprématie de l'ignorance et de la barbarie, on expulsera bien vite cet adversaire du « progrès » et des « réformes ». La métropole désire que ses délégués colorent d'un motif à peu près avouable leurs décrets. Pour donner satisfaction à ce vœu, une lettre du 22 octobre avise le ministre de la Marine que « les citoyens refusent de marcher contre les Noirs sous des officiers qui dépendent d'Esparbès ». On considère, en effet, ces officiers et leur chef non seulement comme des « contre-révolutionnaires coupables d'intelligences secrètes avec les rebelles », mais comme des traîtres qu'il faut bannir au plus tôt, si la République tient à soustraire Saint-Domingue à leur influence et à leurs cabales. On décide de graduer les proscriptions. Le régiment du Cap et son colonel, le baron de Cambefort, portent ombrage au parti révolutionnaire. Sur l'instigation de Sonthonax, les Clubistes, le 19 octobre 1792, fomentent une émeute et s'emparent de l'arsenal. Aussitôt les soldats Blancs prennent les armes pour ressaisir les positions conquises par les factieux. Mais voici que le Proconsul défend à nos compatriotes d'infliger cet affront à ses chers mulâtres. Non content d'immobiliser le colonel, Sonthonax le sacrifie. Quelques semaines auparavant, à la nouvelle de la déchéance du roi, le baron de Cambefort et ses hommes n'avaient dissimulé ni

(1) Archives nationales, DXX 2, C4.

leur indignation ni leur douleur. Ce deuil les condamne. Un ordre de Sonthonax prescrit l'embarquement du colonel, du lieutenant-colonel de Thousard, du directeur de l'artillerie et de trente-cinq officiers et sous-officiers, accusés de tiédeur révolutionnaire, et, par conséquent, dignes de tous les sévices. Non moins suspect, le général d'Esparbès, et, avec lui, les capitaines de Girardin et de la Villéon qui commandent l'un l'*Eole* et l'autre le *Jupiter*, perdent leur emploi. Ce n'est pas assez. Un nouveau décret les bannit.

Ainsi décimé, le Régiment du Cap reste encore une menace contre le désordre et contre la dictature. Il faut le détruire. Pendant que les troupes de couleur, casernées dans la ville, reçoivent, chaque jour, sans compter, le pain blanc et la viande fraîche, de parcimonieuses distributions de biscuit et de viande salée empêchent à peine de mourir de faim les troupes européennes disséminées dans les cantonnements les plus malsains de la colonie. Ce régime de ville assiégiée vide peu à peu le régiment et peuple l'hôpital. Jouissant de son triomphe, Sonthonax écrit, le 21 novembre, à Paris : « De six mille hommes envoyés de « France je suis persuadé qu'il n'y en a pas aujourd'hui la « moitié en état de porter les armes. » Mais, comme Saint-Domingue ne peut se passer de soldats, Sonthonax signe, le 16 décembre, un décret où, « considérant que l'armée se trouve très diminuée par l'influence mortifère du climat de Saint-Domingue, jointe aux fatigues de la guerre », le délégué de la Convention crée « plusieurs compagnies franches de gens de couleur et de nègres libres », impatients de combattre et de supplanter les corps européens.

Cependant, les fièvres paludéennes ne débarrassent pas assez vite le proconsul de nos compatriotes et de ses accusateurs. Sonthonax rassemble sur le Champ de Mars ce qui reste du Régiment du Cap et lui demande le serment. Une telle cérémonie heurte trop tous les sentiments politiques des soldats, pour que les troupiers fidèles s'y prêtent : les uns demandent à réfléchir et les autres regimbent. Ce refus comble les vœux de Sonthonax qui donne l'ordre de préparer des bâtiments pour embarquer les mutins et les conduire en France. Le lendemain, le tambour convoque les troupes de couleur. Aussitôt, les Blancs, effarés, voient déjà le proconsul décrétant le carnage de la population française. A coup sûr, Sonthonax, — comme la suite le démontrera, —

veut offrir au poignard des mulâtres les Blancs contraires à ses desseins. Au lieu d'attendre l'heure du massacre, les créoles et les soldats du Cap décident de prendre l'offensive contre les mameluks de Sonthonax. Une fusillade s'engage : trente tués ou blessés des deux partis jonchent le sol. Le conventionnel n'avait pas prévu cette résistance. La peur l'envahit. Un bataillon de mulâtres occupe le Haut-du-Cap. Le dictateur va se placer sous la protection de nos adversaires. Le successeur du général d'Esparbès, — le général de Rochambeau, le fils du compagnon de La Fayette, quitte le bal pour venir au secours du Proconsul. Au milieu de cette mêlée, un projectile frappe mortellement le chevalier d'Assas, le nouveau colonel du Régiment du Cap, au moment même où le successeur de Cambefort voulait mettre fin au combat. Malgré la présence du Proconsul, la journée finit mal pour ses prétoriens. Honteusement battus, les mulâtres prennent la fuite. Que va devenir leur maître et leur protégé ? Sonthonax rappelle en toute hâte les fugitifs et, pour achever de les rassurer, bannit leur vainqueur. Un bâtiment reçoit, avec les derniers soldats du Régiment du Cap, les chefs du parti colonial, Larchevesque-Thibaud, Dangy, etc., naguère les meilleurs amis de Sonthonax, aujourd'hui englobés dans la proscription qui frappe tous les Blancs.

Ce coup de théâtre confère au délégué du gouvernement central une dictature que soutiendra successivement l'épée des trois généraux de La Salle, Rochambeau (1), Laveaux (2),

(1) ROCHAMBEAU (Donatien-Marie-Joseph de VIMEUR, vicomte de), fils du compagnon de La Fayette. Né à Paris le 7 avril 1755, lieutenant en second dans l'artillerie en 1769 (à 14 ans) ; capitaine le 28 juillet 1773 ; colonel en 1779 ; maître de camp commandant le régiment de Saintonge en 1780 ; maréchal de camp en 1791 (35 ans) ; gouverneur général de Saint-Domingue le 23 octobre 1792 ; renvoyé aux Iles-du-Vent le 30 janvier 1793 ; rentré en France le 23 fructidor an IV, et réintégré à l'armée d'Italie. Renvoyé à Saint-Domingue, après la mort du général Le Clerc, capitaine général de la colonie, perd la dernière bataille, prisonnier de guerre, est conduit en Angleterre où il reste depuis le 30 novembre 1803 jusqu'aux premiers jours de mars 1811. Placé à la tête de la 19e division d'infanterie du 5e corps, Rochambeau fut blessé, le 18 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, et mourut à l'hôpital, deux jours après.

(2) LAVEAUX (Etienne MAYNEAUD-BIZEFRANC de), né le 8 août 1751 ; sous-lieutenant de dragons en 1769 ; capitaine en 1771 ; chef d'escadron en 1788 ; lieutenant-colonel en 1791 ; lieutenant géneral en 1793 ; gouverneur de Saint-Domingue par intérim, le 14 octobre 1793 ; général de division le 6 prairial an III. Fut nommé agent du Directoire exécutif aux Iles-sous-le-Vent, le

malheureux officiers fourvoyés dans un maquis où les instincts les moins nobles de la nature étoufferont les vertus héréditaires de notre race. Le climat, l'ambiance, la suprématie d'un pouvoir professionnellement hostile à l'idée chrétienne ne favorisent que trop les sophismes dont se leurrent fatalement les âmes plus dociles aux conseils de la sensualité qu'aux suggestions de la conscience.

A Port-au-Prince, comme au Cap français, domine un parti colonial, impatient de réformes et ulcéré des délais qu'imposèrent à ses revendications les ministres de la Monarchie. Nos créoles oubliaient que, seules, l'étourderie et la violence improvisent et que l'ordre et la vie saine sortent d'une évolution lente. Au moment où l'Ancien Régime sombra, les conseillers de Louis XVI, obéissant aux critiques et aux recommandations des Barbé-Marbois et des Malouet, allaient abroger les lois inclémentes aux noirs et rajeunir les règlements insuffisamment favorables à l'essor commercial des Antilles.

La Révolution ne pouvait pas respecter les méthodes de la la Royauté agonisante et s'assujettir au rythme, parfois languissant, d'un gouvernement régulier. Avec les nouveaux maîtres, les réformes éclatent comme des fléaux. Il fallait, par exemple, mitiger les rigueurs du Code Noir et donner aux esclaves un statut plus conforme aux prescriptions de l'Evangile et à la dignité des maîtres. Bâclant, à la hâte, une charte nouvelle, Sonthonax et Polverel mêlent à quelques dispositions bienveillantes les pénalités les plus odieuses. Ainsi, l'esclave surpris dans une barque où il cherche à fuir a les jarrets coupés, et, si son évasion se prolonge au delà d'un mois, le bourreau lui ampute les oreilles. Voilà les cruautés qu'édictent des Commissaires qui, demain, non seulement aboliront la servitude, mais enrichiront les nègres de tous les droits civils et politiques dont ils appau-

28 août 1799. Embarqué à Rochefort pour la Guadeloupe le 7 novembre 1799, arriva à destination le 11 décembre 1759 ; quitta la colonie le 1er mai 1810 et arriva à Calais le 3 avril 1800. Le 24 ventôse, le Ministre lui permit de quitter Paris et de se retirer à Pérot, près Mâcon. Le 23 mars 1813, Laveaux écrivit à l'Empereur une lettre enthousiaste où il lui promettait de mourir au poste qui lui serait confié. Le 5 juin suivant, il était remis en activité. Le général était le frère de l'abbé Mayneaud de Pancemont qui était curé de Saint-Sulpice, au début de la Révolution, et que l'Empereur nomma évêque de Vannes. (*Archives adm. du Ministère de la Marine.*)

vriront les Blancs. Mais, à cette heure, toutes les tendresses de nos Proconsuls se déploient en faveur du mulâtre. Serviteurs de ses prétentions et courtisans de son orgueil, Sonthonax et Polverel ne comptent-ils pas faire du « sang-mêlé » l'instrument de leur tyrannie sur le Blanc et sur le Noir ?

OSCAR HAVARD.

(*A suivre.*)

LES LIVRES

Un livre d'Adolphe Retté.

A la fin de mai, paraît chez l'éditeur Tolra le nouveau volume de notre ami Adolphe Retté : DANS LA LUMIÈRE D'ARS. Dès le livre paru, nous aurons le plaisir d'en publier une analyse détaillée.

Jeanne d'Arc et la Vocation de la France.

Sous ce titre M. l'abbé Vial vient de publier une brochure, résumé populaire de son volume *Jeanne d'Arc et la Monarchie*, bien connu de nos lecteurs. Elle lui a valu la lettre suivante d'un éminent religieux, rédacteur à la *Critique du libéralisme :*

« VÉNÉRÉ MONSIEUR,

« Je vous demande 100 exemplaires de votre brochure que je voudrais faire lire de la France entière, afin qu'elle apprît de vous ce que j'ai appris moi-même et que, je l'avoue à ma honte, j'ignorais : la fonction et mission divine de saint Rémi et sa relation avec la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Je vous suis infiniment reconnaissant de me l'avoir appris.

« Combien d'autres, comme moi, ignorent ces merveilles si glo-

rieuses et si remplies d'espérances chrétiennes et françaises. Puissent votre livre et votre brochure les faire connaître partout.

« Je vous prie d'agréer mon profond respect avec ma reconnaissance.

« Fr. Exupère. »

« Mars 1912. »

Cette brochure, qui s'impose à l'occasion des fêtes du 5e centenaire de Jeanne d'Arc, est en vente chez M. Léon Devos, Contour Notre-Dame, Hazebrouck (Nord) : *0 fr. 25* l'unité ; *7 fr. 85* les 50 ex. ; *13 francs* les 100 ex. ; *105 francs* les 1.000 ; le tout *franco*.

Le Gérant : Flavien Brenier

Poitiers. — Société française d'Imprimerie